

11<sup>ème</sup> Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique

## RETOUR SUR LES TEMPS FORTS

- LA DÉCLARATION DU RIARC SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- LES PRINCIPES DU RIARC EN MATIÈRE DE RÉGULATION DE L'IA
- DE PERTINENTES COMMUNICATIONS POUR MIEUX APPRÉHENDER LE PHÉNOMÈNE



### VISITE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGE D'EXPERIENCES UNE DELEGATION DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION (HCC) DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE A LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC) DU BENIN

*Dans la perspective de la tenue prochaine des élections municipales et régionales prévues pour juillet 2025 en République Centrafricaine, une délégation du Haut Conseil de la Communication (HCC) de ce pays a séjourné, du 16 au 27 novembre 2024, à Cotonou, au Bénin. L'objectif de cette visite de travail et d'échange d'expériences est de collecter des informations sur la gestion de la campagne médiatique des élections locales dans laquelle la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin a une riche et longue expérience.*

Page 54



### HAC /MALI

**ATELIER MULTI ACTEURS DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGE  
POUR LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION ET POUR LA  
PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION DANS LES  
PROCESSUS ÉLECTORAUX ET POLITIQUES**

Page 32

# SOMMAIRE

## EDITORIAL

Balises pour un cadre légal, de régulation de l'IA

Page 2

## ZOOM

- 11ÈME CIRCAF RETOUR SUR LES TEMPS FORTS *Page 4*
- LA DÉCLARATION DU RIARC SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE *Page 8*
- LES PRINCIPES DU RIARC EN MATIÈRE DE RÉGULATION DE L'IA *Page 10*
- COMMUNICATION DE M<sup>me</sup> LATIFA AKHARBACH *Page 20*

## REGULATION EN QUESTION

- CONFÉRENCE INTERNATIONALE D'ABIDJAN SUR LE THÈME « RÉGULER LES SERVICES NUMÉRIQUES : POUR UN DIALOGUE RENFORCÉ ENTRE LES RÉGULATEURS ET LES GRANDES PLATEFORMES EN LIGNE SUR LE CONTINENT AFRICAÏN ET DANS L'ESPACE FRANCOPHONE » *Page 26*
- PARTICIPATION DU PRÉSIDENT DE LA HACA DE CÔTE D'IVOIRE AU XIX<sup>ème</sup> SOMMET DE LA FRANCOPHONIE *Page 28*
- SÉMINAIRES DE FORMATION DE LA HAAC : VERS UNE RÉGULATION RENFORCÉE ET UNE INSTITUTION EN CONSTANTE ÉVOLUTION *Page 29*
- AUDIENCES DU PRÉSIDENT DE LA HAAC AVEC LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DES MÉDIAS : UN DIALOGUE CONSTRUCTIF POUR UN ENVIRONNEMENT MÉDIATIQUE SOLIDE ET RESPONSABLE *Page 31*
- ATELIER MULTI ACTEURS DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGE POUR LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION ET POUR LA PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX ET POLITIQUES LES 09 ET 10 JUILLET 2024 À BAMAKO *Page 32*
- RENCONTRE D'ÉCHANGES SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA PUBLICITÉ NON AUTORISÉE DANS LES MÉDIAS *Page 34*
- L'EX PRÉSIDENTE DU RIARC, MME LATIFA AKHARBACH, PLAIDE POUR L'IMPLICATION DE L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE MONDIALE DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES GLOBALES LORS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE ORGANISÉE PAR L'UNESCO EN CROATIE LES 18 ET 19 JUIN 2024 *Page 35*

## VIE DES INSTANCES :

- CÉRÉMONIE DE REMISE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (HACA) AU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SON EXCELLENCE MONSIEUR TIÉMOKO MEYLIET KONÉ, LE JEUDI 25 JUILLET 2024, AU PALAIS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE *Page 36*
- PARTAGE D'EXPÉRIENCES : LA HAC DE LA GUINÉE À L'ÉCOLE DE LA HAAC DU BÉNIN *Page 40*
- VISITE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES D'UNE DÉLÉGATION DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION (HCC) DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAÏNE À LA HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC) DU BÉNIN *Page 43*
- OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA HAAC AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 : LES AXES PRIORITAIRES DE LA 7ÈME MANDATURE DÉCLINÉS PAR LE PRÉSIDENT EDOUARD C. LOKO *Page 46*
- LE RÉGULATEUR DES MÉDIAS DE LA CORÉE DU SUD EN VISITE DE TRAVAIL À LA HACA MAROC *Page 48*
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : LE PRÉSIDENT DU CSC DECLINE SA VISION AU PERSONNEL *Page 49*
- LE PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (HAPA) A REÇU UNE DÉLÉGATION DE L'ÉPITI *Page 50*
- LE PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (HAPA) S'EST ENTRETENU AVEC LE CONSEILLER DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE À L'AMBASSADE DE FRANCE *Page 51*

## FOCUS

- PRÉSIDENTIE DU CSC : QUI EST WENDINGOUDI LOUIS MODESTE OUDRAOGO ? *Page 52*
- NOTE DE PRÉSENTATION DE MONSIEUR MOHAMED ABDELLAHI LEHBIB, PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (HAPA) DE MAURITANIE *Page 53*
- LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (HAPA) DE LA MAURITANIE A PRÊTÉ SERMENT *Page 54*
- PORTRAIT : M. POUAMBI JOSÉ RICHARD : PROFESSIONNALISME, EXPÉRIENCE ET MÉTHODE *Page 56*
- PORTRAIT DES NOUVEAUX MEMBRES DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION DE CENTRAFRIQUE *Page 58*



## PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Indépendant communication Authority of South Africa (ICASA)
- **Angola** : Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Bénin** : Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC)
- **Botswana** : National Broadcasting Board (NBB)
- **Burkina - Faso** : Conseil supérieur de la communication (CSC)
- **Burundi** : Conseil national de la communication (CNC)
- **Cameroun** : Conseil national de la communication (CNC)
- **Cap-vert** : Autoridade reguladora para a Comunicação (ARC)
- **Centrafrique** : Haut Conseil de la communication (HCC)
- **Côte-d'Ivoire** : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Djibouti** : Conseil National de la Communication (CNC)
- **Gabon** : Haute autorité de la communication (HAC)
- **Ghana** : National Media Commission (NMC)
- **Guinée** : Haute autorité de la communication (HAC)
- **Guinée-Bissau** : Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Kenya** : Communication Authority of Kenya (CAK)
- **Lesotho** : Lesotho Communication authority (LCA)
- **Mali** : Haute autorité de la communication (HAC)
- **Maroc** : Haute autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie** : Haute autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique** : Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Namibi** : Communications Regulatory Authority of Namibia (CRAN)
- **Niger** : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigéria** : National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Supérieur de la Communication audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda** : Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **Republique du Congo** : Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe** : Conselho superior da Imprensa (CSI)
- **Sénégal** : Conseil National de Régulation de l'audiovisuel (CNRA)
- **Sierra Leone** : Independent Media Commission (IMC)
- **Swaziland** : Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de la l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie** : Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des Comores** : Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)

Edition du Juillet - Décembre 2024

## Edouard C. LOKO

SECRETARE EXECUTIF DU RIARC

### Balises pour un cadre légal de régulation de l'IA



La Déclaration du RIARC, sur la régulation de l'Intelligence Artificielle (IA) dans le secteur de la communication audiovisuelle et numérique en Afrique, restera à coup sûr, l'un des points forts de la 11ème Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF). En effet, en déclinant clairement ses principes, visant la création d'un cadre réglementaire pour la régulation de l'Intelligence Artificielle (IA), le RIARC ne se contente pas d'indiquer aux Etats la voie à suivre : il plante aussi tout au long de ce chemin, les balises et les panneaux utiles pour les régulateurs et par-delà, pour les Etats. C'est d'une évidence que l'histoire de l'information, est aussi celle des progrès technologiques. Tant elles sont intimement liées. Ceci, depuis l'invention de l'imprimerie par Johannes Gutenberg en 1450, à la mise en ligne de ChatGPT en novembre 2022, avec son flot continu de nouvelles fonctionnalités dopées à l'IA qui, naturellement, a inondé l'espace médiatique. C'est donc tout logiquement que le RIARC, au regard du « rôle de plus en plus central des plateformes numériques et de l'IA dans la production, la distribution, la diffusion et la consommation de contenus audiovisuels et numériques en Afrique » et prenant pour boussole la Stratégie Africaine pour l'IA adoptée en 2018 par l'Union Africaine (UA), a décidé de prendre le taureau par les cornes. La 11ème CIRCAF d'Abidjan a spécifiquement encouragé les Etats à l'adoption de Directives claires dans les organisations sous régionales, en s'inspirant des Principes du

RIARC. L'urgence étant de « trouver un équilibre, entre la protection des citoyens (contre notamment la désinformation, la discrimination, la surveillance et les violations de données personnelles) et la créativité dans la production de contenus audiovisuels ». Il s'agira aussi et surtout, d'encourager les Etats à investir dans des « infrastructures numériques modernes, et d'accélérer l'accès à l'éducation et à la formation, dans les domaines éthico-techniques de l'IA, et des technologies émergentes ». Comme on peut le lire dans le préambule de la Charte de Paris sur l'IA et le journalisme, « la fonction sociale du journalisme et des médias - celle de tiers de confiance, pour la société et les individus - est une pierre angulaire de la démocratie, et renforce le droit à l'information pour tous. Les systèmes d'IA peuvent grandement aider les médias à remplir ce rôle, mais seulement, s'ils sont utilisés de manière transparente, équitable et responsable, dans un environnement éditorial, qui défend fermement l'éthique du journalisme ». Justement, cet indispensable devoir d'éthique et de transparence, de la part des créateurs et diffuseurs de contenus, la Déclaration d'Abidjan le souligne avec force vigueur. Mais au-delà, elle met également sur le tapis, la nécessité d'une sensibilisation des populations, « sur les bénéfices et les risques associés à l'IA et les encourager à adopter des comportements responsables en ligne ». Ce n'est qu'à ce prix, et à ce prix seulement, que l'émergence de l'IA pourra contribuer à l'émergence de nos Etats.



Cotonou – République du Bénin  
riarc@haac.bj  
Tél. : +229 01 21 31 21 09  
01 21 31 26 59

Directeur de Publication

**Me René BOURGOIN**  
Président en exercice du RIARC  
Directeur de Publication délégué

**M. Edouard C. LOKO**

Secrétaire Exécutif du RIARC  
Rédacteur en Chef

**Mme Rosette BESSOU HOUNGNI**  
Coordonnatrice du SE/RIARC  
Chef d'Édition

**M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU**  
Assistant de la Coordonnatrice  
du SE/RIARC  
Rédacteurs

Mme Rosette BESSOU HOUNGNI

Mme Katia U. KEREKOU-LAOUROU

Mme Monique AGONGLO

Mme Edwige ASSOGBA

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU

M. Constant AGBIDINOUKOUN

M. Michel TCHANOU

M. Joseph GBOGBO

M. Malick BIO KEKERE

Infographie et mise en ligne

**Mme Monique AGONGLO**

Webmestre du RIARC

Assistant technique pour la mise en ligne

**M. Adil BOURBATE**

Hébergement et entretien du site

HACA Maroc



LES PRESIDENTS DU RIARC



Le parcours de la Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique

# 11<sup>ème</sup> Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique RETOUR SUR LES TEMPS FORTS

- LA DÉCLARATION DU RIARC SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- LES PRINCIPES DU RIARC EN MATIÈRE DE RÉGULATION DE L'IA
- DE PERTINENTES COMMUNICATIONS POUR MIEUX APPRÉHENDER LE PHÉNOMÈNE

*La 11<sup>ème</sup> Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique, qui s'est déroulée à Abidjan en Côte d'Ivoire du 28 au 30 novembre 2024, a rassemblé les régulateurs des médias du continent africain, soit au total vingt-six (26) pays sur les trente-sept (37) que compte le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC). Cette conférence était l'occasion propice, pour réfléchir sur les enjeux de développement et les innovations dans le secteur de la communication audiovisuelle à l'ère de l'Intelligence Artificielle.*

La tenue de cette 11<sup>ème</sup> Conférence dont le thème inscrit à l'ordre du jour est « **La régulation de l'Intelligence Artificielle (IA)** dans le secteur de la communication audiovisuelle et numérique en Afrique » épouse une problématique d'actualités. Celle des enjeux sociétaux, économiques, culturels et surtout en matière de protection de la liberté de la communication. Les évolutions technologiques ont considérablement modifié les méthodes de régulation des médias, par leur rapidité, leur instantanéité et l'étendue de leurs réseaux de publication et de diffusion de l'information. Elles ont également favorisé la liberté d'expression et

la diffusion de fausses informations peuvent constituer des germes de troubles, voire de violences.

L'IA peut conduire vers la désinformation de nos populations. « Face aux méfaits de l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans le secteur que vous réglez et que je viens d'évoquer, nous comprenons tous que votre tâche est ardue et nécessite une veille permanente » a affirmé le ministre ivoirien de la Communication, Amadou COULIBALY, représentant le Premier Ministre à l'ouverture de la rencontre.

Mais le plus difficile sera de tomber d'accord sur la notion de l'IA.



Photo de famille de la 11<sup>ème</sup> CIRCAF

de création et donné naissance à d'autres types de discours tels que les messages de haine, l'incitation à la violence, les appels à l'insurrection par des acteurs malveillants.

En effet, outre ses avantages indéniables dans le secteur de la communication audiovisuelle, l'Intelligence Artificielle (IA) suscite des interrogations et des inquiétudes au regard de sa capacité à induire le consommateur en erreur par la production et la diffusion de fausses informations, de manipulation des images, de réalisation d'interviews ou de documentaires imaginaires.

Le risque sur la stabilité sociale est réel, particulièrement en période électorale où la manipulation et

Plus spécifiquement, il s'agira :

- de faire l'état des lieux de la régulation de l'Intelligence Artificielle en Afrique ;
- de proposer une esquisse d'un cadre réglementaire sur la régulation de l'Intelligence Artificielle dans le secteur de la Communication audiovisuelle et numérique en Afrique ;
- d'adopter des Recommandations contenues dans une déclaration en vue de la contribution des Régulateurs africains de la Communication audiovisuelle à la régulation de l'Intelligence Artificielle.

# LE PROGRAMME COMPLET DES ASSISES D'ABIDJAN

**SESSION 1 : « ENJEUX DE LA RÉGULATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) DANS LE SECTEUR DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMÉRIQUE EN AFRIQUE »**

## 1.1 COMMUNICATION INAUGURALE

**Intervenant** : Professeur Lazare POAME, Président honoraire de l'Université Alasane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire) Titulaire de la Chaire UNESCO Bioéthique-Bouaké

## 1.2 PANEL : LES DÉFIS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'IA DANS LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMÉRIQUE

**Intervenants** :

- Monsieur **Lacinan OUATTARA**, Journaliste, Expert du Digital
- Monsieur **Modeste KANON**, Producteur audiovisuel, Expert du Digital
- Monsieur **Gil MOUREAUX**, Directeur Adjoint des Affaires Européennes et Internationales de l'ARCOM : La régulation de l'IA en Europe : Enjeux et Perspectives dans le domaine de la création et de l'information.

## 1.3 PANEL : L'UTILISATION DE L'IA DANS LE SECTEUR DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMÉRIQUE : REGARDS CROISÉS DES REGULATEURS ET DES PLATEFORMES

**Communication introductive du Panel** : « Le droit à l'information de confiance à l'épreuve de l'IA » Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la

Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, Présidente en exercice du RIARC (2022-2024)

**Intervenants** :

- Monsieur **Joseph CHEBONG-KENG**, Président du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun
- Monsieur **Yaw BOADU-AYEBOA-FOH**, Président de la Commission Nationale (NMC) des Médias du Ghana
- Monsieur **Serge MBENGUE**, Responsable des politiques publiques pour l'Afrique francophone – META.

**Modérateur** : Monsieur **Christian BOSEMBE**, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) de la République Démocratique du Congo

## SESSION 2 : LA RÉGULATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN AFRIQUE : PISTES D'ÉVOLUTION ET EXPÉRIENCES EN COURS

**Intervenant**: Professeur **Auguste Konan KOUAKOU**, Directeur de l'UFR des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Jean Lorougnon GUÉDÉ de Daloa (Côte d'Ivoire)

**Modérateur**: Mohamed ABDALLAHI OUL HABIB, Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) de la Mauritanie.

## SESSION 3 : ESQUISSE D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE SUR LA RÉGULATION DE L'INTELLIGENCE

## **ARTIFICIELLE DANS LE SECTEUR DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMERIQUE EN AFRIQUE**

**Intervenant:** Me René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire

**Modérateur :** Monsieur Aboubakari BOINA, Président du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) des Comores

## **SESSION 4: ADOPTION DE RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS UNE DÉCLARATION EN VUE DE LA CONTRIBUTION DES RÉGULATEURS AFRICAINS À LA RÉGULATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

**Intervenant:** Monsieur **Abderamane Barka DONINGAR**, Président de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad

**Modérateur:** Madame **Arminda BARROS**, Présidente de l'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert

**VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024**

## **SESSION 5 : HUIS CLOS DES PRESIDENTS ET CHEFS DE DELEGATION**

Intervention de Madame **Latifa AKHAR-BACH**, Présidente en exercice du RIARC : Présentation et adoption du rapport d'exécution du Plan d'actions du RIARC

- Intervention de Monsieur **Edouard C. LOKO**, Secrétaire Exécutif du RIARC

: Présentation et adoption du rapport moral et financier

- Echanges

- Point sur les cotisations des instances membres

- Examen des nouvelles demandes d'adhésion

- Election du Vice-Président du RIARC pour le biennium 2024-2026

- Adoption de la Feuille de Route du biennium 2024-2026

**Présidence de la Session :** Monsieur **Gaoussou COULIBALY**, Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali

## **SESSION DE CLÔTURE**

○ Passation des charges et installation du nouveau Président du RIARC

○ Présentation du nouveau Vice-président du RIARC

○ Présentation de la Feuille de Route 2024-2026 du RIARC

○ Lecture de la Déclaration d'Abidjan sur la régulation de l'Intelligence Artificielle dans le Secteur de la Communication audiovisuelle et numérique en Afrique

○ Lecture de la Motion de Remerciements

○ Allocutions de clôture :

- Mot du Nouveau Vice-président du RIARC

- Mot du Nouveau Président du RIARC

- Discours de clôture du Représentant du Président de la République.

Présidence de la Session : Monsieur **Germain NGOYO MOUSSAVOU**, Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Gabon.

Ainsi, les opportunités positives apportées par les différents outils de l'IA au travail des journalistes sont déjà nombreuses et permettent de libérer le journaliste de certaines tâches tout en allégeant la charge routinière au sein des rédactions. C'est le cas pour les transcriptions d'interviews, les résumés de documents ou les traductions de textes dans plusieurs langues. Théoriquement, grâce aux outils nouvelle génération de l'IA générative, les journalistes pourront mieux consacrer leurs efforts et leur énergie à ce qui fait l'essence et la spécificité de leur métier et leur responsabilité sociale c'est-à-dire l'analyse, l'investigation. Toutes les tâches basiques d'agrégation des données et de relation factuelle des événements peuvent être confiées aux outils d'IA et le sont déjà dans les rédactions de grands tabloïds dans le monde.

Par ailleurs, le potentiel de vérification de l'information, de diversification et de recoupement des sources peut être renforcé grâce à l'usage de l'IA : ce qui est susceptible de bénéficier à l'action des journalistes en matière de lutte contre la désinformation et la manipulation des faits. De même, certains outils de l'IA peuvent être utilisés au service de la vigilance professionnelle et éthique comme lorsqu'il faut repérer les contenus journalistiques qui ont été générés par l'IA pour en aviser le public.

Dans le domaine de l'audiovisuel, l'IA a déjà ouvert un champ de possibles infinis pour la créativité, les processus de production, de diffusion, d'archivage, de documentation, pour le ciblage des audiences, etc. Pour les entreprises de presse, l'utilisation des outils de l'IA est un moyen précieux de mieux connaître les attentes et les pratiques des publics, ce qui offre des possibilités inédites en matière de ciblage. C'est là un atout significatif que l'usage de l'IA pourrait apporter par exemple aux services publics de l'audiovisuel africains qui doivent d'urgence lutter contre la médiocrité pour mieux connaître leurs audiences pour affiner leur ciblage et adapter leurs contenus.

À la régulation de l'IA, sont associés des enjeux multiformes, pluridirectionnels et pluridimensionnels. Ces enjeux partent du local au global (l'autre nom anglosaxon du mondial), du sécuritaire à l'épistémique en passant par le politico-stratégique, le juridique, le sanitaire, l'économique et l'éthique. Mais commençons par analyser l'idée de régulation de l'Intelligence Artificielle. La régulation de l'IA dans le secteur de la communication audiovisuelle et numérique, bien plus qu'un besoin, est donc une nécessité et ce qui s'y joue mérite d'être logiquement mis au jour par la dynamique de l'intelligence collective non artificielle.

Dans le contexte qui est le nôtre sur le continent, il paraît lucide de ne pas sous-estimer les nombreuses vulnérabilités face aux risques et aux retards en matière d'accès aux compétences numériques et d'adaptation de la régulation à la nouvelle donne des médias au niveau global et local. Cette lucidité serait d'autant plus salutaire que les retombées positives des usages de l'IA par les médias n'auront l'impact nécessaire et suffisant sur le droit du citoyen à une information de confiance que si les écosystèmes médiatiques sont protégés contre les risques informationnels induits par les usages irraisonnés et non encadrés de cette technologie transformatrice.

Nous ne devons pas perdre de vue que l'un des aspects négatifs de l'Intelligence Artificielle est son utilisation dans la propagation de la désinformation, à travers des deepfakes ou des campagnes automatisées. De même, le recours accru à l'Intelligence Artificielle dans la production audiovisuelle pourrait entraîner des pertes d'emplois dans le secteur des médias et de la communication.

S'il nous est loisible de rencontrer une femme ou un homme, auteur d'un acte de diffamation ou d'injure ou encore de toutes autres formes de dérives dans les médias, nous est-il possible de soumettre la machine qui, dotée d'intelligence, commet les mêmes dérives? Si aujourd'hui, l'Intelligence Artificielle tente d'échapper à la régulation, devons-nous croiser les bras pour laisser nos institutions et nos peuples en subir les affres ? Face à l'Intelligence Artificielle, nous

devons faire preuve de discernement aigüé pour que, grâce à la raison humaine, la liberté, la paix et l'harmonie règnent sur la terre.

Il ne suffira certainement pas de mettre en place des textes juridiques et réglementaires pour contrer les méfaits de l'Intelligence Artificielle et optimiser ses bienfaits, tant dans l'exercice du journalisme que dans la consolidation de notre industrie audiovisuelle.

Les Institutions de régulation doivent renforcer leurs capacités à faire face aux nouveaux défis et encourager la formation de nouveaux talents dans les métiers de l'Intelligence Artificielle afin de se conformer à l'évolution rapide de cet outil. La régulation efficace de l'IA en Afrique est essentielle pour tirer profit de ses avantages tout en atténuant ses risques. Les Régulateurs africains ont joué un rôle prépondérant dans l'établissement de cadres appropriés. Cette 11ème CIRCAF s'y est employée.

“  
*Nous ne devons pas perdre de vue, que l'un des aspects négatifs de l'Intelligence Artificielle, est son utilisation dans la propagation de la désinformation, à travers des deepfakes ou des campagnes automatisées.*”

# DECLARATION DU RIARC SUR LA REGULATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) DANS LE SECTEUR DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMERIQUE EN AFRIQUE

*Les institutions membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), réunies à l'occasion de la 11ème Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) les 28, 29 et 30 novembre 2024 à Abidjan*

- Désireuses de renforcer la coopération en matière de régulation de la communication en vue de l'harmonisation des instruments institutionnels et juridiques en Afrique, tout en respectant la diversité des expériences et des législations ;
- Animées de la volonté commune d'œuvrer dans la paix, la solidarité et la concorde, au développement du secteur de la Communication audiovisuelle en Afrique;
- Considérant les objectifs assignés au Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) tels qu'ils résultent de la Convention adoptée à Arusha, le 17 décembre 2011, modifiant la Convention du 27 septembre 2002 de Johannesburg, modifiant celle du 5 juin 1998 portant création du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication adoptée au GABON ;
- Considérant les différentes Feuilles de route adoptées et mises en œuvre par le RIARC ainsi que les diverses actions menées en vue d'adapter la régulation au nouvel environnement numérique pour une régulation efficiente du secteur de la Communication audiovisuelle et numérique en Afrique ;
- Reconnaissant le rôle de plus en plus central des plateformes numériques et de l'Intelligence Artificielle (IA) dans la production, la distribution, la diffusion et la consommation de contenus audiovisuels et numériques en Afrique ;
- Conscientes des innovations apportées par l'IA dans le secteur de la Communication audiovisuelle et numérique en Afrique et des défis éthiques, juridiques et techniques soulevés ainsi que de l'impérieuse nécessité de prendre des mesures pour promouvoir et réguler l'usage de l'IA en Afrique ;
- Considérant la Stratégie Africaine pour l'IA, adoptée en 2018 par l'Union Africaine (UA) visant à orienter les pays africains dans l'adoption et l'intégration de l'IA pour accélérer le développement socio-économique de l'Afrique ;
- Réaffirment leur engagement en matière de protection des droits fondamentaux, en particulier la liberté d'expression, le droit à bénéficier d'une information fiable et de qualité, à être protégé des contenus haineux et des discriminations sous toutes leurs formes ;

## **A/ S'engagent à :**

1. Créer un cadre légal de régulation de l'IA adapté en vue de promouvoir l'innovation, de protéger les données personnelles, les droits des utilisateurs et des créateurs de contenus audiovisuels et d'assurer le respect des principes éthiques ainsi que la transparence dans l'utilisation des systèmes d'Intelligence Artificielle ;
2. Trouver un équilibre entre la protection des citoyens (contre notamment la désinformation, la discrimination, la surveillance et les violations de données personnelles) et

la créativité dans la production de contenus audiovisuels;

3. Développer des mécanismes efficaces pour la modération des contenus générés par l'IA, en garantissant l'équilibre entre la liberté d'expression et la lutte contre la désinformation, les discours haineux et les contenus nuisibles ;

4. Sensibiliser les créateurs de contenus, les diffuseurs et les citoyens aux enjeux de l'IA, à ses implications éthiques et aux risques liés à son usage ;

5. Mettre en place des outils pour vérifier et auditer les systèmes d'IA, afin d'éviter les biais algorithmiques et les manipulations ;

6. Exiger des plateformes numériques, l'utilisation de systèmes de modération automatisée alimentés par l'IA, mais aussi des mécanismes humains pour intervenir dans les cas complexes. Ces systèmes doivent être capables de détecter et de bloquer rapidement la désinformation, les contenus haineux, et les incitations à la violence ;

7. S'assurer que les technologies d'IA respectent et valorisent les diversités culturelles et linguistiques de l'Afrique, en évitant les stéréotypes et les biais culturels qui pourraient nuire à l'image des différentes communautés ;

8. Sensibiliser les populations sur les bénéfices et les risques associés à l'IA et les encourager à adopter des comportements responsables en ligne ;

9. Exiger que les Plateformes numériques publient des informations sur les algorithmes utilisés, y compris leur fonctionnement et leurs données d'entraînement.

respectent les normes éthiques ;

2. Assumer leur responsabilité pour les contenus générés par l'IA qu'elles hébergent et à indiquer clairement si un contenu a été généré ou modifié par l'IA ;

3. Assurer une gestion transparente et responsable des données personnelles des utilisateurs, en conformité avec des standards de sécurité élevés;

4. Utiliser l'IA pour filtrer des contenus inappropriés ou illicites (discours de haine, désinformation, etc.) ;

5. Œuvrer à la création de « standards éthiques » dans le développement et l'utilisation de l'IA dans le domaine de la communication audiovisuelle, afin de garantir qu'elle ne soit pas utilisée de manière abusive.

### **C/ Invitent les Etats à :**

1. Encourager l'adoption de Directives dans les organisations sous régionales en s'inspirant des Principes du RIARC en vue d'un cadre réglementaire sur la régulation de l'IA adoptée par les membres du RIARC ;

2. Investir dans des infrastructures numériques modernes et à améliorer l'accès à l'éducation et à la formation dans les domaines éthico-techniques de l'IA et des technologies émergentes. Cela inclut des programmes de formation dans les écoles, universités et centres de recherche pour préparer les jeunes générations à la transition numérique.

Adoptée à Abidjan, le 29 novembre 2024  
Pour le RIARC

### **B/ Invitent dans le même élan les très grandes plateformes à :**

1. Développer des technologies d'IA qui

Le Président  
Me René BOURGOIN

# PRINCIPES DU RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION(RIARC) EN VUE D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR LA RÉGULATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LE SECTEUR DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMERIQUE EN AFRIQUE

## CHAPITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### Article 1 : Objet

(1) Les présents principes ont pour objectif de promouvoir l'innovation, de protéger les droits des utilisateurs et des fournisseurs de contenus et d'assurer l'éthique et la transparence dans l'utilisation des systèmes d'Intelligence Artificielle (IA) dans la production, la distribution et la diffusion de contenus audiovisuels et numériques.

(2) Ils visent également à encadrer l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans le secteur de la communication audiovisuelle.

### Article 2 : Champ d'application

Les présents principes s'appliquent à toute personne morale ou physique utilisant des systèmes d'Intelligence Artificielle dans la production, la distribution et la diffusion de contenus audiovisuels et numériques, qu'il s'agisse de plateformes numériques, d'entreprises de communication audiovisuelle ou de tout autre acteur du secteur.

## CHAPITRE II : DES DÉFINITIONS

**Article 3 :** Au sens des présents principes, les termes ci-dessous se définissent ainsi qu'il suit :

(a) Algorithme de recommandation : Système utilisant des technologies d'IA pour

proposer des contenus aux utilisateurs en fonction de leurs préférences, de leur historique de navigation ou d'autres critères ;

(b) Biais algorithmique : Discrimination à l'encontre d'un groupe par rapport à un autre en raison des recommandations ou des prédictions d'un programme informatique ;

(c) Contenu audiovisuel : Toute production ou diffusion de programmes télévisuels, films, vidéos et supports sonores, ainsi que les contenus numériques diffusés sur Internet ou sur d'autres supports numériques ;

(d) Déployeur : Personne physique ou morale, autorité publique, agence ou autre organisme utilisant sous sa propre autorité un système d'IA, à l'exception des cas où ce système est utilisé dans le cadre d'une activité personnelle à caractère non professionnel ;

(e) Fournisseur : Personne physique ou morale, autorité publique, agence ou tout autre organisme qui :

- développe ou fait développer un système d'IA ou un modèle d'IA à usage général et le met sur le marché ;

- met le système d'IA en service sous son propre nom ou sa propre marque, à titre onéreux ou gratuit;

(f) Hypertrucage ou Deepfak : Image, contenu audio, vidéo générés ou manipulés par l'IA, présentant une ressemblance avec des personnes, des objets, des lieux, d'autres entités ou événements existants et pouvant être perçus à tort comme authentique ou véridique ;

(g) Humaniseurs de textes : outils, techniques ou processus qui permettent de rendre le contenu généré par IA plus authentique. Il ne s'agit pas de feindre la sincérité, mais d'insuffler de l'authenticité dans un travail produit par une machine ;

(h) Intelligence Artificielle (IA) : Tout système technologique capable d'accomplir des tâches qui nécessitent normalement l'intelligence humaine, incluant l'analyse de données, l'apprentissage automatique (machine learning) et les algorithmes de décision automatisée ;

(i) Système d'Intelligence Artificielle ou "système d'IA" : Système automatisé conçu pour fonctionner à différents niveaux d'autonomie, qui peut faire preuve d'une capacité d'adaptation après son déploiement et qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit, à partir des données d'entrée qu'il reçoit, la manière de générer des résultats tels que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions qui peuvent influencer les environnements physiques ou virtuels.

### **CHAPITRE III : DES PRINCIPES DIRECTEURS**

#### **Article 4 : Transparence des algorithmes**

(1) Tout opérateur utilisant des algorithmes de recommandation ou des systèmes d'IA pour la diffusion de contenus audiovisuels et numériques rend public les principes de fonctionnement de ces algorithmes.

(2) Ces informations doivent être facilement accessibles aux utilisateurs.

#### **Article 5 : Choix des utilisateurs**

Les fournisseurs des contenus audiovisuels et numériques sont tenus de donner aux utilisateurs la possibilité de désactiver des recommandations personnalisées basées sur des algorithmes et d'opter pour un mode de consultation non personnalisé.

#### **Article 6 : Équité et non-discrimination**

Les systèmes d'IA utilisés dans la production de contenus audiovisuels doivent être conçus et utilisés de manière à éviter toute forme de discrimination, de marginalisation, de manipulation ou de biais contre des groupes spécifiques, notamment sur la base de l'ethnie, du sexe, de la religion, ou de tout autre caractéristique protégée.

### **CHAPITRE IV : DE LA PROTECTION DES ŒUVRES DE L'ESPRIT, DES DONNÉES PERSONNELLES ET DES CONSOMMATEURS**

#### **Article 7 : Création et reconnaissance des droits d'auteur**

(1) Les fournisseurs de contenus audiovisuels et numériques dont les œuvres sont utilisées pour entraîner ou alimenter des sys-

tèmes d'IA ont droit à une reconnaissance de leur contribution et à une compensation financière appropriée.

(2) Les œuvres protégées ne peuvent être utilisées sans le consentement explicite des créateurs ou des titulaires de droits.

### **Article 8 : Protection des données personnelles**

L'utilisation des données personnelles par des systèmes d'IA dans le secteur de la communication audiovisuelle et numérique doit respecter les lois sur la protection des données en vigueur, en garantissant notamment

que les données collectées soient utilisées de manière légale, transparente et sécurisée.

### **Article 9 : Protection des utilisateurs**

Les fournisseurs des contenus audiovisuels et numériques doivent s'assurer que les systèmes d'IA respectent la liberté, la dignité, la santé, l'environnement et la sécurité des utilisateurs.

## **CHAPITRE V : DE LA RESPONSABILITÉ DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES**

### **Article 10 : Lutte contre la désinformation et les deepfakes**

(1) Tout usage de l'IA pour créer ou diffuser des contenus falsifiés, y compris les deepfakes, dans le but de tromper ou manipuler l'opinion publique, est strictement

interdit.

(2) Les plateformes de diffusion de contenus audiovisuels doivent mettre en place des systèmes de détection et de signalement des contenus visés à l'alinéa (1) ci-dessus.

### **Article 11 : Respect des principes éthiques et des droits des utilisateurs**

Les plateformes audiovisuelles et numériques qui utilisent des systèmes d'IA pour modérer, recommander ou diffuser des contenus audiovisuels sont responsables de l'impact des décisions prises par ces systèmes. Elles doivent régulièrement évaluer et auditer leurs algorithmes pour s'assurer qu'ils respectent les principes éthiques et les droits des utilisateurs.

## **CHAPITRE VI : DES OBLIGATIONS ET DES SANCTIONS**

### **Article 12 : Obligations de transparence pour les fournisseurs de systèmes d'IA**

(1) Les fournisseurs ou déployeurs de systèmes d'IA, y compris de systèmes d'IA à usage général, qui génèrent des contenus de synthèse de type audio, image, vidéo ou texte, doivent veiller à ce que les résultats produits par les systèmes d'IA soient marqués dans un format lisible par machine et identifiables comme ayant été générés ou manipulés par une IA.

(2) Les fournisseurs ou déployeurs visés à l'alinéa (1) ci-dessus doivent veiller à ce que leurs solutions techniques soient aussi

efficaces, interopérables, solides et fiables que la technologie le permet, compte tenu des spécificités et des limites des différents types de contenus, des coûts de mise en œuvre et de l'état de la technique généralement reconnu.

(3) Les fournisseurs ou déployeurs de systèmes d'IA, de même que les diffuseurs des contenus synthétiques, à savoir les très grandes plateformes, réseaux sociaux et moteurs de recherche, doivent veiller à s'assurer de l'identification des contenus synthétiques ou de la non diffusion des contenus synthétiques particulièrement inappropriés.

(4) L'obligation visée à l'alinéa (2) ci-dessus ne s'applique pas dans la mesure où les systèmes d'IA :

- remplissent une fonction d'assistance pour la mise en forme standard ;
- ne modifient pas de manière substantielle les données d'entrée fournies par le déployeur.

Cette même obligation ne s'applique pas lorsque l'utilisation des systèmes d'IA est autorisée par la loi à des fins de prévention ou de détection des infractions pénales, d'enquêtes ou de poursuites en la matière.

### **Article 13 : Obligations de transparence pour les déployeurs de systèmes d'IA**

(1) Outre les solutions techniques utilisées par les fournisseurs du système, les déployeurs qui se servent d'un système d'IA pour générer ou manipuler des images ou

des contenus audio ou vidéo dont la ressemblance avec des personnes, des lieux ou des événements existants pourrait porter à croire qu'il s'agit de documents authentiques (hypertrucages), devraient déclarer de manière claire et reconnaissable que le contenu a été créé ou manipulé par une IA en étiquetant le résultat produit par le système d'intelligence artificielle en conséquence et en mentionnant son origine artificielle.

(2) Cette obligation de transparence n'interdit pas que l'utilisation du système ou des résultats qu'il génère entrave le droit à la liberté d'expression et le droit à la liberté des arts et des sciences, en particulier lorsque le contenu fait partie d'un travail ou d'un programme manifestement créatif, satirique, artistique ou de fiction, sous réserve de garanties appropriées pour les droits et libertés de tiers.

Dans ces cas, l'obligation de transparence s'appliquant aux hypertrucages se limite à la déclaration de l'existence de tels contenus générés ou manipulés, d'une manière appropriée qui n'entrave pas l'affichage ou la jouissance de l'œuvre, y compris son exploitation et son utilisation normales, tout en préservant l'utilité et la qualité de l'œuvre.

#### Article 14 : Sanctions applicables

(1) Toute violation des des présents principes est passible des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

(2) Les sanctions visées à l'alinéa (1) ci-dessus sont fixées par un texte réglementaire.

# Les défis, enjeux et perspectives de la régulation de l'IA dans la communication audiovisuelle et numérique

## 11- Conférence des instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF)

La régulation de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur de la Communication audiovisuelle et numérique en Afrique

Abidjan, 28 – 30 novembre 2024

Conférence inaugurale

**« Enjeux, défis et perspectives de la régulation de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur de la Communication audiovisuelle et numérique en Afrique »**

Prof. Lazare Poamé

Titulaire Chaire UNESCO de Bioéthique de l'Université Alassane Ouattara - Bouaké

Par ailleurs, l'IA n'aurait jamais vu le jour, selon Haas et Astier, sans la contribution significative de 5 disciplines : « la philosophie, les mathématiques, la psychologie, l'informatique et la linguistique » (Haas et Astier, 2021). Ainsi, nous nous invitons dans ce débat sur la régulation de l'IA dans la Communication audiovisuelle à partir d'une double posture : celle du philosophe de la technique et celle de l'éthicien, attentif aux mésusages et aux dérives d'une technologie extrêmement prometteuse.

De quoi est-il question ? Il s'agit de la pratique de la régulation de l'IA dans un secteur d'activité donné, celui de la communication audiovisuelle et numérique en Afrique. Cette régulation, qui s'impose comme nécessité apientielle, est un besoin inspiré par ce qu'il convient d'appeler la dynamique technocos-

### INTRODUCTION

En 1954, J. Ellul, célèbre penseur de la technique, publiait un ouvrage intitulé *La technique ou l'enjeu du siècle*. Aujourd'hui, à y voir de près, le véritable enjeu du siècle internétique dans lequel se trouve engluée l'humanité tout entière, c'est la régulation du phénomène technique dont l'une des dimensions les plus préoccupantes est l'intelligence artificielle (IA), définie par son concepteur, Marvin Lee Minsky, comme « une science qui consiste à faire effectuer aux machines ce que l'homme ferait moyennant une certaine intelligence » (Haas et Astier, 2021).

Le développement de cette science algorithmique, faut-il le préciser, « a été rendu possible grâce au cloud, au big data et à la puissance de calcul des ordinateurs » (Haas et Astier, 2021).

mique. Si la régulation semble correspondre à un besoin, qu'est-ce qui fonde et féconde ce besoin ? Quels en sont les enjeux et les implications ? Que pouvons-nous envisager dans une démarche prospective ?

À la régulation de l'IA, sont associés des enjeux multiformes, pluridirectionnels et pluridimensionnels. Ces enjeux partent du local au global (l'autre nom anglosaxon du mondial), du sécuritaire à l'épistémique en passant par le politico-stratégique, le juridique, le sanitaire, l'économique et l'éthique. Mais commençons par analyser l'idée de régulation de l'intelligence artificielle.

## I. L'IDÉE DE RÉGULATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

La régulation de l'IA renouvelle à nouveaux frais une préoccupation jadis exprimée par les penseurs de la technique contemporaine au sujet du mode d'existence des objets techniques et de la posture de l'homme dans le technocosme. La nouveauté ici est de faire marcher de front deux spécificités : celle de l'objet technique, extraordinairement sophistiqué d'une part et d'autre part, celle du champ de la communication technologiquement médiée qui relève ontologiquement de la sphère de l'Homo loquax. De fait, l'idée de régulation de l'IA est tributaire de l'instrumentalisme anthropologiste candide qui postule que l'objet technique est un instrument entre les mains de l'homme qui doit en assurer le contrôle. Ce contrôle est non seulement utile, mais nécessaire. Il est néces-

saire non pas au sens hypothétique, mais au sens absolu de ce qui ne peut pas ne pas être et cela, en raison même de la nécessité qui structure la présence au monde de l'objet technique avec une tête de Janus, un Janus nécessairement bifrons. L'IA est, en effet, capable du meilleur comme du pire dans divers secteurs d'activité, en l'occurrence celui de la communication où la liberté d'expression peut être considérablement accrue par le numérique et extraordinairement muée en libération de monstruosité langagières, de contenus anéthiques ou en rupture tragique avec la morale.

La régulation de l'IA dans le secteur de la communication audiovisuelle et numérique, bien plus qu'un besoin, est donc une nécessité et ce qui s'y joue mérite d'être discursivement mis au jour par la dynamique de l'intelligence collective non artificielle.

Cette dynamique s'est traduite par des initiatives locales, continentales (Union africaine et Union européennes) et mondiales (OCDE et UNESCO) en faveur de la régulation de l'IA. Dans le domaine de la communication audiovisuelle et numérique, nous pouvons citer, par exemple en CI, les différentes initiatives de la HACA allant de projets de Charte à la construction d'un cadre global et formel de régulation.

**Quels sont les enjeux de la régulation de l'IA dans le secteur de la Communication ?**

# I. LES ENJEUX DE LA RÉGULATION DE L'IA DANS LE SECTEUR DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMÉRIQUE

Les enjeux de la régulation de l'IA dans le secteur de la communication audiovisuelle et numérique ne sont pas à confondre avec les enjeux totalisants de l'IA. Ce sont des enjeux bien (dé)limités qui invitent à polariser la réflexion sur la régulation. Ces enjeux, qui sont donc précisément ceux de la régulation de l'IA, sont de divers ordres.

Au sein des enjeux, nous pouvons inscrire de prime abord les enjeux technologiques.

## ENJEUX TECHNOLOGIQUES

En effet, ce qui se joue dans la régulation de la communication audiovisuelle et numérique, c'est :

- La fiabilité technique des systèmes d'IA ;
- La transparence technologique du déploiement des systèmes d'IA ;
- La qualité des big data.

## ENJEUX SÉCURITAIRES

Au nombre des enjeux sécuritaires, nous avons :

- La sécurité des infrastructures communicationnelles ;
- La cybersécurité ;
- La protection des personnes physiques et morales contre les pseudo-stratégies heuristiques de la peur et les attaques artificiellement simulées ou algorithmisées, susceptibles de troubler l'ordre public.

Enjeux politico-stratégiques

Pour mieux appréhender ce que nous nommons enjeux politico-stratégiques de la

régulation de l'IA, il suffit de se représenter toutes les dérives qu'entraînerait l'absence de régulation dans le secteur de la communication tant au niveau national qu'au nouveau continental ou mondial. Comme ce fut le cas en bioéthique avec ce qu'on a appelé le tourisme bioéthique, il n'est pas exclu que des mésosphères politiques sans régulation de l'IA pourraient être des destinations prisées pour faire accoucher les esprits réfractaires à toute forme de régulation de la communication. C'est pourquoi, par-delà la souveraineté numérique qui est, à bien des égards, louable, l'option de privilégier les stratégies de régulation continentale et mondiale de l'IA, avec un enjeu spécifique, l'harmonisation des politiques et/ou des législations, l'est tout autant. Karine Favro ne dit pas autre chose dans son ouvrage intitulé Droit de la régulation des communications numériques :

...ces secteurs [dit-elle] baignent désormais dans un écosystème global, nécessitant une régulation elle-même globale. Les communications numériques conduisent ainsi à repenser la régulation et son droit en s'appuyant sur des principes, des acteurs et des contenus qui donnent sens aux lois applicables, en transcendant les particularismes sectoriels [auxquels nous ajoutons « les particularismes territoriaux»] (Favro, 2018).

## ENJEUX JURIDIQUES

- La protection des droits fondamentaux, des droits culturels et de la propriété ;
- La prévention des risques liés à la cybercriminalité ;

- Les clarifications juridiques à l'égard de la responsabilité face à des incidents causés par des systèmes autonomes, tels des robots humanoïdes qui profèrent des injures publiques dues, par exemple, à des biais algorithmiques ;

- Le Risk Assessment saisi par le droit, invité à statuer sur les systèmes d'IA à haut risque (santé et sécurité).

## **ENJEUX SANITAIRES**

- La fiabilité des informations médicales, notamment les diagnostics et les pronostics assistés par les systèmes d'IA ;

- La limitation des biais algorithmiques et autres risques liés à la pratique de la télé-médecine.

## **ENJEUX ÉCONOMIQUES**

- La fiabilité du marché des plateformes numériques ;

- La bonne lisibilité du jeu de la concurrence dans le secteur de la communication audiovisuelle et numérique ;

- Les clarifications sur les rémunérations des créateurs de contenu ;

- La prévention contre les abus des grandes plateformes numériques souvent en position de monopole ;

- La limitation des mécanismes de surveillance des comportements des consommateurs au contexte strictement économique.

## **ENJEUX ÉPISTÉMIQUES**

- Les éclairages sur l'opacité ou la complexité des systèmes d'IA ;

- L'adaptation des savoirs à l'environne-

ment numérique : la nécessité d'une transformation heuristique de certains savoirs sommés de s'adapter aux nouvelles exigences du numérique (le droit, la médecine, la philosophie, la linguistique...) ;

- La connaissance collective et vigilante de la rationalité qui structure le mode d'existence de l'IA ;

- Les clarifications intellectives du sens de la liberté dans le technocosme et de la ligne de démarcation entre le public et le privé dans le monde virtuel.

## **ENJEUX ÉTHICO-CULTURELS**

- La prise en compte explicite du consentement éclairé des utilisateurs des systèmes d'IA ;

- Le respect de la vie privée et de la confidentialité ;

- Le respect des valeurs culturelles et culturelles de l'Afrique dans les contenus éducatifs et ludiques générés par les systèmes d'IA ;

- L'élucidation et le partage du sens de la responsabilité éthique face à des actions malveillantes qui peuvent être mondialement diffusées ;

- L'équité algorithmique pour prévenir contre toute forme de discrimination dans les décisions assistées par des systèmes d'IA ;

- La promotion de la diversité culturelle qui pourrait favoriser la traduction automatisée des langues locales africaines, porteuses des valeurs qui structurent la vision du monde des Africains.

- Les types d'enjeux que nous venons d'énoncer sont traductibles en défis que tous les utilisateurs des systèmes d'IA devront s'atteler à relever.

### III. LES DÉFIS ET PERSPECTIVES DE LA RÉGULATION DE L'IA DANS LE SECTEUR DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMÉRIQUE

Au niveau technologique, première préoccupation, nous avons trois défis essentiels distincts, mais complémentaires.

#### Défis technologiques

-L'automatisation de la régulation à travers des systèmes d'IA adaptés au contexte linguistique et culturel de l'Afrique ; Par exemple, le développement d'algorithmes capables d'effectuer des tris linguistiques (qui intègrent les langues africaines) et tris sémiotiques (signes, symboles et images) ;

-L'anticipation sur la technoévolution qui frappe d'obsolescence certaines normes de régulation ;

-Le retrait exemplaire des contenus illicites ou tendancieux des plateformes privées.

#### Défis juridiques

Au niveau juridique, il nous semble que le défi majeur est celui de l'encadrement de la régulation de l'IA sur fond de compétences en droit du numérique et droit numérique. Ces compétences doivent accompagner toutes les formes légales que peut revêtir la régulation de l'IA en Afrique afin de réussir une intégration régionale exemplaire des normes dans le secteur de la communication audiovisuelle et numérique.

#### Défis économiques

Deux principaux défis au niveau économique :

- La mobilisation des fonds pour l'acquisition d'outils destinés à fiabiliser les systèmes d'IA et le développement des technologies de régulation automatisée ;

-La création d'un cadre incitatif économiquement attrayant pour les entreprises ou les personnes physiques développant des solutions innovantes pour une régulation exemplaire de l'IA.

#### Défis épistémiques

Au niveau des défis épistémiques, nous avons :

- La prise en chasse heuristique des doxologies ambiantes sur les formes de régulation de l'IA ;

- La régulation intellectuellement différenciée et édifiante de la désinformation (conscience et connaissance du faux), de la mésinformation (ignorance du caractère mensonger de l'information) et surtout de la malinformation ubiquitaire (être-là authentique aux effets comparables à ceux du deepfake) mettant, par exemple, stratégiquement en évidence deux photographies réelles de la même personne de peau noire devenue blanche.

- La formation généralisée à la connaissance des fondamentaux de l'IA et

la généralisation de l'enseignement de l'éthique de la communication, un enseignement institué à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké sous l'impulsion de la Chaire UNESCO de Bioéthique.

#### Défis éthiques

L'Observatoire de l'UNESCO affirme que «la bonne gouvernance de l'IA est l'un des défis les plus importants de notre époque, qui nécessite un apprentissage mutuel basé sur

les leçons et les bonnes pratiques émergent des différentes juridictions à travers le monde» ([www.unesco.org/fr/artificial-intelligence/recommendation-ethics](http://www.unesco.org/fr/artificial-intelligence/recommendation-ethics)). Cela signifie donc que l'élaboration d'un cadre global de Régulation visant à maîtriser l'écosystème communicationnel et numérique est un défi éthique majeur pour les États africains, confrontés à des dérapages qui rompent avec certains principes éthiques de leur culture tels que le respect de l'autorité ou de l'aîné, la sagesse devant accompagner la profération de la parole publique qui trouvera certainement une place de choix dans l'approche discursive du Philosophe allemand Jürgen Habermas, célèbre auteur de la Théorie de l'agir communicationnel.

Par ailleurs, comment arriver, par exemple, à préserver l'équilibre entre la liberté d'expression que l'on se doit de respecter en régime démocratique et les contraintes axiologiques imposées par la Régulation ? Cette question permet de prendre la pleine mesure de l'ampleur de la tâche et des défis à relever.

Notons que ces défis éthiques ont aussi pour traits caractéristiques :

- L'exigence de transparence tant au niveau des acteurs qu'au niveau de la boîte noire des systèmes d'IA ;

- L'intégration ab initio des principes éthiques dans les algorithmes ;

- L'engagement citoyen des utilisateurs des systèmes d'IA, conscients de leurs nouveaux pouvoirs et de l'ampleur de leurs responsabilités ;

- L'implémentation réussie de l'autorégulation anthropologisée par opposition à l'autorégulation automatisée ou algorithmique.

Que sommes-nous en droit d'attendre ? En d'autres termes, quelles sont les perspectives envisageables dans un tel contexte ?

Les perspectives de la régulation de l'IA en Afrique ne doivent pas osciller entre malum et bonum. Leur caractéristique essentielle est la complexité qui ne peut être démêlée que par des actions de clairvoyance rationnelle.

Trois actions majeures :

1. Intensifier la coopération interafricaine et internationale dans le domaine de la régulation de l'IA ;

2. Travailler à nous rendre raisonnablement maîtres et possesseurs des algorithmes qui structurent les actions ou mouvements des machines intelligentes que nous voulons faire marcher autrement, à notre rythme, par la régulation ;

3. Intégrer de façon significative, dans les politiques de formation et de développement en Afrique, le droit du numérique, la généralisation de l'enseignement de l'éthique de la communication, l'enseignement institutionnalisé de l'éthique de l'IA, la prospective technologique et éthicologique reflétant la nature futurologique des technosciences que vivifie discursivement la bioéthique qui a fait de l'IA son nouveau territoire.

### Que conclure ?

En prenant la pleine mesure des enjeux et défis de la régulation de l'IA dans la communication audiovisuelle et numérique en Afrique, force est de reconnaître que cette entreprise dépasse de très loin l'expression d'un simple besoin; elle est une nécessité vitale pour les États et leurs concitoyens épris de paix et soucieux du respect de leurs droits fondamentaux. Cette nécessité bien comprise appelle un regard prospectiviste et une approche transdisciplinaire fondée sur la nature futurologique de l'IA et la capacité de l'homme à envisager l'avenir, non pas comme ce qui est à venir, mais comme ce que l'on doit faire advenir dans le contexte de la coévolution des systèmes sociotechniques.



Prof. Lazare POAME

## Communication de Mme Latifa AKHARBACH

Mesdames et messieurs présidentes et présidents des instances africaines membres du RIARC,

Chers amis,

Mon souci premier en partageant avec vous ces quelques considérations en guise de communication introductive au panel qui suit, est de ne pas céder à l'exercice facile de reprendre les propos de fascination ou à contrario de catastrophisme, qu'il est devenu courant de rencontrer dès lors que l'on aborde la question de l'expansion rapide des utilisations de l'IA et les transformations qu'elles produisent dans différents domaines de la vie humaine.

Certes, on est tous sidérés par le développement vertigineux de cette technologie invasive mais les attentes de nos sociétés africaines et la posture qui sied aux régulateurs que nous sommes, nous imposent de traiter cette question sous le double angle des innovations bénéfiques apportées par l'IA et des risques parfois systémiques, qu'elle induit.

-Ainsi, les opportunités positives apportées par les différents outils de l'IA au travail des journalistes sont déjà nombreuses et permettent de libérer le journaliste de certaines tâches subalternes et alléger la charge routinière au sein des rédactions. C'est le cas pour les transcriptions d'interviews, résumés de documents ou traductions de textes dans plusieurs langues. Théoriquement, grâce aux outils nouvelle génération de l'IA générative, les journalistes pourront mieux consacrer leurs efforts et leur énergie à ce qui fait l'essence et la spécificité de leur métier et leur responsabilité sociale c'est-à-d l'analyse, l'investigation, la contextualisation, etc. Toutes les tâches basiques d'agrégation des données, de relation factuelle des événements, peuvent être confiés aux outils d'IA et le sont déjà dans les rédactions de grands journaux

dans le monde. La météo, les informations financières, les comptes-rendus d'évènements sportifs sont générés par des systèmes intégrant textes, images et vidéo et d'audio sans perte de sens pour le public mais avec gain de temps et de ressources pour les médias.

-Le datajournalisme qui reste à développer sur notre continent vient en tête des offres journalistiques susceptibles de connaître un essor spectaculaire grâce à l'usage de l'IA.

-Par ailleurs, le potentiel de vérification de l'information, de diversification et de recouplement des sources peut être renforcé grâce à l'usage de l'IA ; ce qui est susceptible de bénéficier à l'action des journalistes en matière de lutte contre la désinformation et la manipulation des faits.

-De même, certains outils de l'IA peuvent être utilisés au service de la vigilance professionnelle et éthique comme lorsqu'il faut repérer les contenus journalistiques qui ont été générés par l'IA pour en aviser le public.

- Dans le domaine de l'audiovisuel, l'IA a déjà ouvert un champ de possibles infini pour la créativité, les processus de production, de diffusion, d'archivage, de documentation, pour le ciblage des audiences, etc.

-Pour l'entreprise de presse, l'utilisation des outils de l'IA est un moyen précieux de mieux connaître les attentes et les pratiques des publics ; ce qui offre des possibilités inédites en matière de ciblage et donc de monétisation de l'offre de contenu.

-C'est là un atout significatif que l'usage de l'IA pourrait apporter par exemple aux services publics de l'audiovisuel africains qui doivent d'urgence lutter contre la ringardisation et qui ont grand besoin de mieux connaître leurs audiences pour affiner leur ciblage et adapter leurs contenus.

-Il est cependant important ici de rappeler

que dans la nouvelle réalité de la communication marquée par la plateformes des médias audiovisuels, la bataille de la concurrence ne pourra être remportée que si nos radios et nos télévisions réussissent leur transition numérique en matière de processus de production et de distribution mais aussi en termes de contenu, de créativité et de liberté éditoriale.

Chers amis,

Il apparaît donc clair que l'accès des médias africains aux compétences liées à l'usage de l'IA pourrait faire évoluer les métiers de l'information en matière de documentation, de vérification, d'utilisation des données, de rédaction de certains contenus, d'investigation, etc.

-Mais la compréhension des risques liés aux usages médiatiques de l'IA est toutefois à considérer comme une part importante de la compétence professionnelle à acquérir par tous les protagonistes et acteurs des sphères médiatiques.

-L'usage de l'IA dans le domaine des médias a fait naître en effet de nombreuses préoccupations au sein de la communauté des régulateurs, des défenseurs des droits humains, des journalistes et opérateurs des médias, etc. L'une des préoccupations les plus importantes concerne le risque de déclassement des médias classiques et le renforcement de l'hégémonie des Réseaux Sociaux comme source d'information. Sachant que l'action et les contenus des premiers sont encadrés par des lois en vigueur et l'éthique professionnelle des journalistes et les seconds sont encore largement non régulés. L'IA en open source rendra les Réseaux Sociaux encore plus attrayants et plus créatifs. Ce qui favorisera davantage l'instauration d'un nouvel ordre informationnel dominé par ces réseaux dont le modèle économique n'est fondé sur aucune considération de véracité et d'honnêteté de l'information. Par ailleurs, si les réseaux sociaux deviennent l'espace dominant où se construit le discours public, le domaine de

la désinformation s'entendra inexorablement alors même que nos médias classiques ont du mal à négocier le virage numérique en termes d'offres de contenu, de compétences technologiques et de ressources humaines adaptées.

-Autre préoccupation importante:

L'indexation par les algorithmes des offres de contenu sur les préférences individuelles altère l'intégrité de l'information de manière d'autant plus sinueuse que ses effets sont vécus comme une amélioration de l'expérience de l'utilisateur alors que ce dernier est victime consentante de l'enfermement algorithmique qui limite l'exposition à une diversité de points de vue. Cet enfermement affecte la perception individuelle et collective du monde. Aujourd'hui, l'une des raisons qui font que nous n'arrivons pas à avoir une compréhension équilibrée et critique des enjeux globaux du monde et des crises et les conflits que l'Humanité affronte vient du renforcement croissant des plateformes de médias sociaux comme sources d'information.

-Il est de ce fait important, que les régulateurs du continent, à l'instar de ce qu'a été déjà prévu dans les règlements de l'Union Européenne à ce propos, d'exiger des plateformes numériques une transparence suffisante concernant le fonctionnement de cette optimisation par des algorithmes des préférences individuelles qui porte gravement et automatiquement atteinte à la pluralité et la neutralité de l'information.

Chers amis,

-Les défis soulevés par les utilisations de l'IA dans l'audiovisuel sont à la hauteur des opportunités spectaculaires ouvertes dans ce domaine. Ils concernent entre autres, la protection des données et des droits d'auteur, la question de la responsabilité quant aux contenus produits par l'IA, la question des deepfakes qui représente un grand risque pour l'intégrité des médias... Nos préoccupations de régulateurs s'étendent forcément aussi au problème

des droits de la personnalité en raison de la capacité de l'IA à reproduire des voix et à créer des doubles numériques.

Chers amis,

Dans le contexte qui est le nôtre sur le continent, il me paraît lucide de ne pas sous-estimer nos nombreuses vulnérabilités face aux risques et nos retards en matière d'accès aux compétences numériques et d'adaptation de la régulation à la nouvelle donne des médias au niveau global et local. Cette lucidité serait d'autant plus salutaire que les retombées positives des usages de l'IA par les médias n'auront l'impact nécessaire et suffisant sur le droit du citoyen à une information de confiance que si les écosystèmes médiatiques sont protégés contre les risques informationnels induits par les usages irraisonnés et non encadrés de cette technologie transformatrice.

-Il ne suffira certainement pas de mettre en place des textes juridiques et réglementaires pour contrer les méfaits de l'intelligence artificielle et optimiser ses bienfaits, tant dans l'exercice du journalisme que dans la consolidation de notre industrie audiovisuelle. Plusieurs problématiques doivent encore trouver réponse sur notre continent, comme la résorption du gap technologique avec le reste du monde et l'élimination des inégalités d'accès aux infrastructures numériques au sein de nos pays.

Par ailleurs, comment garantir la prise en compte des spécificités culturelles, linguistiques et sociales de nos sociétés par les systèmes de IA si l'on ne développe pas une IA africaine ?

Une IA créée par et pour l'Afrique ne deviendra réalité que si l'on construit localement et au niveau régional, des écosystèmes qui intègrent nos spécificités. L'IA, en tant que technologie mondiale, ne peut-elle, être adaptée afin de refléter nos réalités locales que si l'on résout bien d'autres problèmes comme le développement de la production de contenus locaux et

la garantie à la fois de la protection et de la diversité des données africaines, etc. Chacun sait en effet, que les données ont une valeur stratégique pour la technologie numérique et sont la matière première de l'IA qui en a besoin pour l'apprentissage automatique, pour la personnalisation et pour l'innovation.

-Il est crucial de se demander si les systèmes éducatifs et de formation en place préparent suffisamment les professionnels africains de toute la chaîne de valeur médiatique à utiliser l'IA de manière éthique et innovante ?

-Quelle priorité donnons-nous à la formation continue et à l'éducation aux médias dans l'esprit et le contexte de cette transition technologique qu'il ne faudra pas subir mais penser et maîtriser ?

-Dans le domaine de la régulation, il y a urgence à travailler à la montée en compétence numérique qui nous permettra d'intégrer l'IA dans nos outils et nous habilitera à mettre en place des cadres réglementaires encourageant l'innovation locale en matière d'IA et ne se limitant pas à la gestion des risques.

Chers amis,

Pour finir, je voudrais dire qu'en dépit des constats alarmistes, je ne pense pas que le développement de l'IA occasionnera la mort du journalisme. Mais pour que ce métier puisse se réinventer au bénéfice du fonctionnement démocratique de nos sociétés et des attentes de nos citoyens, l'action et la voix du régulateur devront compter davantage. Face à l'offensive continue et croissante des acteurs technologiques sur le marché de l'information, les régulateurs sectoriels, chacun dans son périmètre et avec ses prérogatives, mais tous ensemble, doivent œuvrer à la sauvegarde de l'équilibre entre l'indispensable discernement humain et l'implacable efficacité de la machine.

Dans le domaine de l'information cela revient entre autres à veiller à ce que le journaliste reste dans la boucle. Faute de quoi, notre monde sera de plus en plus mal raconté.

# 11<sup>ème</sup> Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF)

## EXPOSÉ DU PRÉSIDENT DU CNC DU CAMEROUN SUR LE THÈME

« La problématique de l'Intelligence Artificielle (IA) dans le contexte communicationnel camerounais ».

L'intelligence artificielle (IA) est entrain de révolutionner tous les secteurs d'activité en cette ère du numérique. Le secteur de la communication sociale ne fait pas exception.

Au Cameroun, le numérique se développe à un rythme fulgurant. Le taux de pénétration sur internet en 2023 est de 48,48% pour une population de 28.647.293 habitants, dont 06 millions 213 mille utilisateurs des réseaux sociaux, soit 21,68% de la population. Dans ce contexte, l'IA offre de nouvelles perspectives pour la création de contenus et le développement de techniques de communication. Cependant, cette évolution technologique soulève de nombreuses questions.

Dans ce contexte camerounais, la question centrale est de savoir comment concilier les prouesses de l'IA avec les enjeux éthiques et déontologiques, mieux, comment garantir un développement responsable de cette technologie de cinquième génération dans un contexte sociopolitique complexe? Ce questionnement nous permettra, tour à tour, d'examiner l'impact de l'IA (I) ; ses enjeux sociopolitiques (II) afin de déboucher sur un certain nombre de recommandations (III)

### **I- L'impact de l'IA dans l'environnement communicationnel camerounais**

L'intelligence artificielle englobe un ensemble de techniques qui permettent notamment de produire et de diffuser des contenus, de personnaliser des données et de les analyser pour faire apparaître des implications multiples et multiformes. A titre d'exemple, des algorithmes peuvent générer des articles de presse à partir des sujets simples, ou encore élaborer des images et des sons personnalisés en fonction des publics-cibles visés.

En guise d'illustration, la Télévision publique « CRTV » utilise parfois l'IA pour personnaliser et spécifier des programmes télévisés en fonction des régions, ou pour améliorer la qualité de ses archives.

Dans le domaine sportif, les professionnels de la communication audiovisuelle recourent régulière-



**Joseph CHEBONKENG-KALABUBSU**

*Président du CNC du Cameroun*

ment à l'IA pour créer des images de synthèse. Ce fut le cas notamment lors de la cérémonie d'ouverture de la 33<sup>ème</sup> édition de la Coupe d'Afrique des Nations Total Energies 2021 organisée au Cameroun, lorsque les téléspectateurs ont vu en 3 dimensions (3D), l'image d'un lion en grandeur nature rodant autour du stade d'Olembé.

Il apparaît donc de manière évidente que l'IA est désormais un moyen régulièrement utilisé dans le secteur de l'audiovisuel pour la quantité et la qualité des programmes créés, produits et diffusés à l'attention du grand public.

### **II- Les enjeux sociopolitiques de l'IA**

La percée de l'IA dans les médias camerounais offre de nombreuses opportunités. Elle contribue à diversifier l'offre de contenus et à renforcer le pluralisme de l'information. Cependant,

comme en ce qui concerne les autres services en ligne, l'IA charrie également de nombreux travers. Il s'agit sans exhaustivité :

- De la désinformation (information volontairement faussée) et de la mésinformation (information faussée sans intention de le faire) : L'IA peut être utilisée à grande échelle

pour produire des contenus erronés. Cette possibilité représente une menace pour la démocratie et la sincérité du débat public.

- **Les deepfakes ou hyper trucage** : Ils sont une technique de synthèse multimédia qui peut servir à manipuler des fichiers vidéo ou audio, en modifiant par exemple le visage d'une personne ou en produisant la voix d'un homme ou d'une femme, pour lui faire dire des choses inventées. Cette situation s'est produite en début du mois d'octobre 2024 avec la chaîne de télévision « ABS Afrique », diffusant sur YouTube, qui s'est servie de l'IA pour diffuser dans un journal télévisé, un reportage annonçant le décès prétendu du Président de la République du Cameroun.

- **Les biais algorithmiques** : Il s'agit notamment d'une orientation de l'algorithme pour créer des contenus attentatoires à la vie privée des personnes ou pour générer des représentations inexactes et discriminatoires de certains aspects sociaux.

- **La malinformation** : Il s'agit d'une information fondée sur une réalité de base, mais qui est utilisée pour porter préjudice à une personne ou à une institution.

Au regard de ce qui précède,

La régulation de l'IA au Cameroun est confrontée à des défis spécifiques tels que :

- le manque d'une réglementation appropriée, susceptible d'établir une synergie d'action entre les différents organismes compétents, notamment le Conseil National de la Communication (CNC) et l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;

- le caractère inaccessible de certains auteurs des faits incriminés, du fait que l'IA est une technologie transfrontalière ;

- le défaut d'une collaboration formelle avec les plateformes numériques hébergeant les contenus de l'IA ;

- le défaut de capacitation des professionnels de la communication et de la société civile, pour une vérification appropriée des informations circulant en ligne.

### III- Les recommandations

Pour relever les défis de l'IA dans le contexte camerounais, il est nécessaire :

- **de renforcer les capacités nationales en matière d'IA** par la formation et la recherche, pour développer les compétences nécessaires à la compréhension et à la régulation de ce phénomène technologique de cinquième génération ;

- **de mettre en place des cadres réglementaires adaptés** à travers l'élaboration des lois et des règlements spécifiques, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales ;

- **de favoriser la coopération internationale** avec d'autres Etats et des plateformes numériques, le phénomène de l'IA ayant une implication mondiale ;

- **de sensibiliser les acteurs de la société civile et les différents utilisateurs aux complexités de l'IA.**

L'Union Africaine adopte une stratégie ambitieuse pour l'intelligence artificielle en Afrique. Lors de sa 45e session ordinaire à Accra, au Ghana, les 18 et 19 juillet 2024, le Conseil Exécutif de l'Union Africaine (UA) a approuvé une stratégie continentale pour l'intelligence artificielle (IA) qui pourrait transformer profondément le paysage socio-économique du continent. Ce plan vise à aligner l'Afrique sur les opportunités offertes par l'IA tout en atténuant les risques qui lui sont associés, le tout dans le cadre des "Aspirations de l'Agenda 2063" et des "Objectifs de Développement Durable (ODD)".

#### UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le rapport positionne l'IA comme un moteur clé de la transformation économique de l'Afrique, capable de catalyser des changements dans des secteurs critiques comme l'agriculture, la santé, et l'éducation. En s'appuyant sur une population jeune et très connectée, le continent se place en bonne position pour intégrer ces innovations et en faire un outil de développement. Cependant, des investissements importants seront nécessaires pour combler les lacunes en matière d'infrastructure numérique et de formation.

#### LES RISQUES ET UNE APPROCHE INCLUSIVE

Si le potentiel est énorme, l'IA comporte aussi des risques majeurs, notamment ceux liés à la "discrimination algorithmique", au "déplacement des emplois" et aux "questions de sécurité" comme la désinformation ou la surveillance abusive. Pour contrer ces menaces, la stratégie de l'UA prône une approche axée sur l'humain, avec cinq domaines prioritaires :

1. Tirer parti des bénéfices de l'IA pour les citoyens et les institutions.
2. Mieux gérer les risques liés à son adoption rapide.
3. Renforcer les infrastructures et les compétences dans le domaine.
4. Encourager la coopération régionale et internationale pour développer les capacités locales.
5. Stimuler les investissements publics et privés dans les technologies de l'IA.

#### Recommandations politiques et plan d'action

Le rapport propose quinze recommandations politiques pour une adoption réussie de l'IA en Afrique. Parmi elles, l'établissement d'un cadre de "gouvernance éthique" et l'encouragement de l'utilisation de l'IA dans les services publics. Le développement de "start-ups" locales et la facilitation des "investissements" dans des secteurs comme l'agriculture et la santé figurent également au cœur de ce plan.

#### L'URGENCE DES INVESTISSEMENTS POUR UN AVENIR PROSPÈRE

Pour concrétiser cette vision, des investissements massifs sont requis. Il s'agit notamment de développer des infrastructures fiables telles que l'accès à l'électricité et à l'internet haut débit, mais aussi de garantir des "données de qualité" et de former une main-d'œuvre qualifiée. En outre, l'Afrique doit veiller à réduire l'écart numérique entre ses pays, sous peine de créer de nouvelles inégalités dans l'accès à ces technologies cruciales.

L'adoption de cette stratégie par l'Union Africaine marque un pas décisif pour faire de l'IA un pilier du développement de l'Afrique, à condition que les États membres et leurs partenaires s'engagent à travailler de manière inclusive et concertée.

Rédaction avec IA

# HUIS CLOS DES PRÉSIDENTS DU RIARC À LA 11<sup>ÈME</sup> CIRCAF Me RENÉ BOURGOIN DE LA CÔTE D'IVOIRE AUX COMMANDES

*Le Président de la Haute Autorité de la Communication de l'Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire, Me René BOURGOIN, a pris les rênes du Réseau des Instances Africaines de la Communication (RIARC) aux termes du huis clos de la onzième conférence des présidents de ce réseau continental tenue le 29 novembre 2024 au Novotel hôtel d'Abidjan.*



Passation de maillet entre la Présidente Mme Latifa AKHARBACH et Me René BOURGOIN

**A**u terme des travaux de cette rencontre qui a rassemblé vingt-six (26) Présidents et représentants des instances africaines de régulation, la Présidente sortante Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, a présenté le rapport de son exercice suivi du rapport moral et financier du Secrétaire Exécutif du RIARC

et Président de la HAAC du Bénin, M. Édouard C. LOKO.

Sous le regard admirateur de tous les participants, Madame Latifa AHKARBACH a transmis le maillet de commandement à Monsieur René BOURGOIN qui est passé du statut de Vice-président du RIARC à celui du nouveau Président de l'institution continentale pour les deux prochaines années, 2025 et 2026.

A la suite des discussions, les conférenciers ont examiné et approuvé les demandes d'adhésion et admis la Commission Nationale de la Communication (CNC) de Djibouti au titre de membre à part entière du RIARC.

De même, la candidature de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad est déclarée recevable à l'unanimité des participants qui l'ont désignée pour assumer les fonctions de Vice-président du RIARC pour le biennium 2025-2026.

## Conférence internationale sur le thème « réguler les services numériques : pour un dialogue renforcé entre les régulateurs et les grandes plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone »

*La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire a organisé les 23 et 24 avril 2024 au Novotel d'Abidjan, sous l'égide du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) et du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), une Conférence internationale sur le thème « Réguler les services numériques : pour un dialogue renforcé entre les régulateurs et les grandes plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone ».*



*Vue des participants à la Conférence internationale d'Abidjan*

Faisant suite aux Conférences statutaires du REFRAM et du RIARC respectivement organisées à Paris les 6 et 7 octobre 2022 et à Fès les 27 et 28 avril 2023, la Conférence d'Abidjan a été l'occasion de mener des réflexions sur un thème au cœur des feuilles de route et du plan stratégique des deux réseaux, celui de l'adaptation de la régulation aux enjeux et défis soulevés par les grandes Plateformes en ligne (Meta,

Google, TikTok, X ex-Twitter).

Cette Conférence a permis d'approfondir le dialogue avec les grandes plateformes en ligne, avec la volonté de pérenniser un dialogue de haut niveau, structuré et régulier entre ces dernières et les deux réseaux de régulateurs.

La convergence des objectifs poursuivis par les deux réseaux a conduit à envisager de traiter ces sujets au sein d'une conférence commune, ce d'autant que c'est la première

fois de leur histoire que le REFRAM et le RIARC agissent de concert sur ce thème d'importance majeure pour l'avenir de la régulation.

La Conférence internationale d'Abidjan, qui s'est inscrite dans la continuité des Conférences statutaires du REFRAM et du RIARC, a vu la participation des institutions de régulation de la communication, membres du REFRAM et du RIARC, de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et des représentants des plateformes numériques (Meta, Google, X (ex-Twitter) et TikTok).

Cette importante Conférence, présidée par le Premier Ministre Robert Beugré MAMBE, représentant le Président de la République de Côte d'Ivoire, a également enregistré la présence de membres du Gouvernement ivoirien.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par cinq (05) allocutions livrées successivement par Messieurs René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire, Nicolas GUINARD, Directeur des Affaires Politiques et de la Gouvernance de l'OIF,

Roch-Olivier MAISTRE, Président du REFRAM, Madame Latifa AKHARBACH, précédemment Présidente du RIARC et Monsieur Robert Beugré MAMBE, Premier Ministre.

Au terme des différentes communications qui ont meublé les deux jours de rencontre, les intervenants, après avoir fait observer l'évolution constante du paysage numérique ainsi que les défis majeurs engendrés, ont salué l'approche collaborative des Régulateurs avec les grandes Plateformes.

Cette Conférence a abouti à la signature de deux actes majeurs dans le domaine de la Communication audiovisuelle à savoir :

- une Déclaration dite « Déclaration d'Abidjan » sur le renforcement du dialogue entre les Régulateurs et les grandes Plateformes en ligne, sur le continent africain et dans l'espace francophone ;
- un Protocole d'engagement volontaire des grandes Plateformes en ligne avec le Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) et le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC).



**Mme OULEON Tanguy KANGA**  
Point Focal des Réseaux de coopération  
à la HACA de Côte d'Ivoire

## PARTICIPATION DU PRÉSIDENT DE LA HACA DE CÔTE D'IVOIRE AU XIX<sup>e</sup> SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

*Me René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire, a participé au XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie tenu à Villers-Cotterêts, en France, les 04 et 05 octobre 2024. Ce XIX<sup>e</sup> Sommet a enregistré la participation d'une centaine de Chefs d'Etat et de Gouvernement, des Présidents d'autorités de régulation et les représentants de très grandes Plateformes numériques.*

Une séance inaugurale du Sommet sur le thème « Les défis du citoyen francophone à

entre les membres du Réseau des Régulateurs Francophones des Médias (REFRAM)

et des principales grandes Plateformes de l'espace numérique, de l'adoption de la « Déclaration d'Abidjan du 24 avril 2024 visant au renforcement du dialogue entre les Régulateurs et les grandes Plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone ainsi que la signature du protocole d'engagement volontaire ». Ils ont, à cet égard, salué « l'Appel de Villers-Cotterêts pour un espace numérique intègre et de confiance dans l'espace francophone ».



*Le Président de la HACA, Me René BOURGOIN, et ses homologues du Maroc et de la France au XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie*

l'ère numérique » à laquelle a participé le Président de la HACA de Côte d'Ivoire a marqué les travaux d'ouverture de cette Conférence.

Réunis à l'occasion du XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, les Chefs d'État et de Gouvernement membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ont adopté l'Appel de Villers-Cotterêts « pour un espace numérique intègre et de confiance dans l'espace francophone ».

Par cette Déclaration de Villers-Cotterêts, les Chefs d'États et de Gouvernement des pays ayant le français en partage se sont félicités de la tenue du « 1er Forum de haut niveau

Il convient de retenir que dans la lignée de la Déclaration d'Abidjan sur le renforcement du dialogue entre les Régulateurs et les grandes Plateformes en ligne et du Protocole d'engagement volontaire adopté à la Conférence d'Abidjan en avril 2024, l'Appel de Villers-Cotterêts appelle les Plateformes numériques à « amplifier leurs efforts et leurs engagements en faveur d'un espace numérique inclusif, pluraliste, de qualité et de confiance ».

**Mme OULEON Tanguy KANGA**  
Point Focal des Réseaux de coopération  
à la HACA de Côte d'Ivoire

# Séminaires de formation de la HAAC VERS UNE RÉGULATION RENFORCÉE ET UNE INSTITUTION EN CONSTANTE ÉVOLUTION

*La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a organisé une série de séminaires de formation, à l'intention de ses Conseillers et de ses analystes, destinées à consolider les connaissances et à affiner les pratiques de régulation médiatique au sein de l'institution. Ces formations ont permis aux Conseillers de la 7ème mandature, de s'approprier les textes régulateurs de la HAAC et de comprendre les enjeux actuels auxquels fait face l'Institution.*

Un des séminaires a été consacré au bilan de la 6ème mandature ; un exercice de réflexion sur les succès et les défis rencontrés, avec pour objectif de dégager des perspectives d'amélioration. Cette démarche démontre l'engagement de la HAAC à constamment évaluer son im-

but principal de leur donner les principaux outils qui leur permettent de suivre et d'analyser les programmes audiovisuels et les parutions médiatiques. Cette formation a souligné l'importance de la vigilance et du respect de la déontologie dans leurs analyses, afin de produire des rapports fiables et d'informer le Président et les conseillers de la HAAC de tout manquement. Elle a permis aux analystes de mieux comprendre les attentes de leur mission et l'impact de leur travail sur la régulation médiatique.

Ces séminaires témoignent de la volonté de la HAAC, de professionnaliser et de renforcer les compétences de ses agents, pour une régulation médiatique rigoureuse et adaptée aux enjeux actuels.

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur Mohamed BARE, Vice-président de la HAAC, a rappelé aux analystes leurs responsabilités de veiller sur le paysage médiatique de notre pays.

À travers cette formation, la HAAC 7ème mandature et son Président Monsieur Édouard C. LOKO réaffirment ainsi leur engagement à garantir la liberté d'expression



Le présidium à l'ouverture du séminaire

pact pour mieux répondre aux attentes du secteur médiatique. Ce cadre a permis des échanges approfondis et fructueux autour des responsabilités de régulation, des défis actuels et des stratégies pour garantir une régulation médiatique efficace.

## La HAAC outille ses nouveaux analystes

La formation organisée à l'intention des nouveaux analystes de la HAAC avait pour

tout en assurant un suivi strict des pratiques médiatiques.

## **Les promoteurs des médias en ligne outillés sur le respect du contenu des cahiers des charges et des conventions**

Engagée à accomplir sa mission, celle de réguler efficacement les médias en République du Bénin, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication prend des initiatives pour outiller les responsables des organes de presse afin de les préserver de tout dérapage.

C'est dans ce cadre qu'un séminaire de formation a été organisé au profit des promoteurs des médias en ligne sur le respect du contenu des cahiers des charges et des conventions.

Au cours de ce séminaire de formation, trois (03) grandes communications ont été présentées à savoir le rappel des dispositions relatives aux cahiers des charges et aux conventions, les obligations administratives et canevas de présentation des rapports annuels d'activités et le contenu et respect des obligations liées aux programmes. Ce séminaire, également ponctué de débats, a permis aux promoteurs des médias en ligne de mieux comprendre le contenu des cahiers des charges et des obligations conventionnelles afin de ne pas tomber dans les dérapages.

À travers cet exercice, la 7ème mandature de la HAAC réaffirme son engagement à accompagner les médias dans l'amélioration de leurs pratiques professionnelles et à veiller à une régulation efficace au service

de la société béninoise.

## **Promotion de la paix, de la démocratie et des droits humains**

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin renforce les capacités des promoteurs des médias en ligne pour de meilleures pratiques, en matière de traitement et de diffusion de l'information en contexte sensible.

Ce séminaire a offert aux professionnels des médias en ligne, les outils nécessaires pour traiter les informations délicates, notamment dans des situations sensibles telles que le terrorisme et les élections générales de 2026 qui pointent à l'horizon.

Ces contextes requièrent une rigueur journalistique et une éthique professionnelle qui permettent de garantir une information fiable, tout en évitant la propagation de fausses informations. Les différentes communications ont porté sur le journalisme, l'éthique, la sécurité et la démocratie, les techniques de production de l'information sensible et le traitement et la diffusion de l'information en contexte sensible.

Des débats, mais aussi des réflexions sur l'équilibre délicat, entre liberté de la presse et responsabilité éthique ont été menés. Deux journées d'échanges et de partage d'expériences, qui ont permis de renforcer les connaissances des participants en matière de traitement et de diffusion d'informations, en contexte sensible, pour la préservation de la paix, de la démocratie et des droits humains en République du Bénin.

## AUDIENCES DU PRÉSIDENT DE LA HAAC AVEC LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DES MÉDIAS UN DIALOGUE CONSTRUCTIF POUR UN ENVIRONNEMENT MÉDIATIQUE SOLIDE ET RESPONSABLE

*Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin Edouard C. LOKO a récemment accordé une série d'audiences aux représentants des associations faitières du secteur des médias et de la communication. Ces rencontres, marquées par un esprit d'ouverture et de dialogue, visaient à échanger avec ces derniers sur les défis rencontrés par les professionnels du secteur des médias et de la communication, à renforcer la collaboration entre la nouvelle mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et les associations et à promouvoir un cadre médiatique éthique et responsable.*

Ces différentes audiences témoignent de la volonté de la HAAC de maintenir un lien fort et constructif, avec les organisations représentatives des acteurs des médias. Il s'agit notamment du Conseil National du Patronat de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA), de l'Union des Professionnels du Médias du Bénin (UPMB) et de l'Observatoire de Déontologie et de l'Éthique dans les Médias (ODEM). Le Président de la HAAC, Édouard C. LOKO, a profité de ces échanges, pour réaffirmer l'importance du rôle des associations faitières dans la régulation du secteur des médias. Il a notamment insisté sur la nécessité pour ces associations de jouer un rôle actif dans la promotion de la déontologie, de l'éthique et de la responsabilité sociale, valeurs essentielles pour garantir la crédibilité et la confiance du public envers les médias.

Plusieurs sujets ont été au cœur de ces différentes rencontres, notamment, les difficultés rencontrées par les journalistes dans l'exercice de leur métier, les enjeux liés à la précarité des conditions de travail dans les organes de presse ainsi que les défis posés par la transformation numérique du secteur. Les représentants des

associations faitières ont ainsi pu partager leurs préoccupations et leurs propositions pour l'amélioration des conditions de travail et pour un développement plus harmonieux du secteur. Promotion de l'éthique et de la déontologie Édouard C. LOKO a saisi cette occasion pour encourager les associations faitières à poursuivre leurs efforts de sensibilisation des professionnels des médias aux principes d'éthique et de déontologie. Il a rappelé l'engagement de la 7ème législature, à



*Photo de famille du Président de la HAAC avec les représentants de l'ODEM*

accompagner les acteurs des médias dans le respect des standards professionnels, en vue de renforcer la qualité de l'information et de préserver un espace médiatique libre et respectueux des valeurs démocratiques.

## ATELIER MULTI ACTEURS DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGE POUR LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION ET POUR LA PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX ET POLITIQUES les 09 et 10 juillet 2024 à Bamako

*Atelier multi acteurs de réflexion et d'échange pour lutter contre la désinformation et pour la promotion de l'intégrité de l'information dans les processus électoraux et politiques les 09 et 10 juillet 2024 à Bamako.*



*La photo de famille à l'ouverture de l'atelier*

L'hôtel Azalaï de Bamako a abrité du 09 au 10 juillet 2024 un atelier multi acteurs de réflexion, d'échanges pour lutter contre la désinformation et pour la promotion de l'intégrité de l'information dans les processus électoraux et politiques.

Il est organisé par la Haute Autorité de la Communication (HAC), en partenariat avec la National Democratic Institute (NDI), la Fondation Konrad Adenauer, la Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux (IFES/Mali), financé par l'USAID et les organisations internationales ci-dessus cités.

Aux côtés du Président de la HAC, M. Gaoussou Coulibaly, la représentante du ministre d'Etat de l'Administration Territoriale, porte-parole du Gouvernement, Mme Camara FataMaiga conseiller technique au dit département, l'ambassadeur des USA Mme Rachna Korhonen, et autres partenaires techniques et financiers.

Les participants sont les organisations impliquées dans la gestion des élections, les faïtières de la presse et autres représentants des médias, les représentants de la société civile, qui, deux jours durant, ont

renforcé leurs connaissances et échangé sur les stratégies de lutte contre la désinformation et les dangers qui y sont liés.

Qu'est-ce qu'est la désinformation ? En substance, c'est le fait de diffuser la fausse information dans le but de tromper ou de manipuler des personnes, des organisations des Etats ou bien de leur faire du tort.

Cette rencontre a été organisée sur le financement de l'USAID, l'Ambassade des USA, la Coopération Suisse, l'Union Européenne et le Royaume du Danemark.

La désinformation peut créer le doute et l'incompréhension chez les populations puisqu'elle manipule les opinions et les points de vue des citoyens.

Affaiblissant les liens sociaux entre les populations, la désinformation perturbe le processus électoral, d'où l'implication d'une approche collective entre tous les partenaires.

Les canaux bon marché sont utilisés pour véhiculer de fausses informations, il s'agit entre autres, d'internet, les réseaux sociaux, les plateformes, etc.

Mme Camara FataMaïga, conseiller technique, s'est exprimé au nom du ministre d'Etat, de l'Administration Territoriale ; le Colonel Abdoulaye Maïga, a en saluant l'initiative et la pertinence du thème.

Dans son intervention, Mme Camara a mis en exergue les méfaits de la propagation des fausses informations qui constituent

un grand danger, car elles se propagent à une vitesse alarmante, semant, la division, la haine ethnique, religieuse pour ne citer que celles-ci. FataMaïga a aussi rappelé les efforts consentis par l'Etat pour amortir le phénomène tel que la loi sur la cybercriminalité.

Le Président, de la Haute Autorité de la Communication M. Gaoussou Coulibaly, à l'entame de ses propos, a remercié les partenaires « qui ont cru au Mali et qui tiennent à l'accompagner dans sa quête de promotion de l'intégrité de l'information en vue des prochaines échéances électorales, pour des élections libres, inclusives et transparentes ».

S'adressant aux Hommes des médias, le Président de la HAC, a mis en avant « le rôle combien important de ces derniers pour la déconstruction des différentes facettes de la désinformation que pour la saine interpellation et, à temps, des décideurs et particulièrement les différentes organisations et institutions impliquées dans l'organisation des élections ».

Les recommandations formulées, à l'issue de deux (2) jours de travaux, sont allées dans le sens de la multiplication des efforts de formation et de sensibilisation sur les dangers liés à la propagation de l'information.



## RENCONTRE D'ÉCHANGES SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA PUBLICITÉ NON AUTORISÉE DANS LES MÉDIAS.

*Atelier multi acteurs de réflexion et d'échange pour lutter contre la désinformation et pour la promotion de l'intégrité de l'information dans les processus électoraux et politiques les 09 et 10 juillet 2024 à Bamako.*



*M. Gaoussou Coulibaly, Président HAC/Mali, en deuxième position de la gauche vers la droite*

Le Président de la Haute Autorité de la Communication, M. Gaoussou Coulibaly a présidé le jeudi 04 juillet 2024 une réunion sur la publicité non autorisée des médicaments traditionnels dans les médias au gouvernement du District de Bamako. La rencontre a réuni de nombreuses personnalités dont les membres du collège de la HAC, le gouverneur du district de Bamako, M. Abdoulaye Coulibaly le représentant du ministre de la santé M. Abdoulaye Keïta conseiller technique, le président du Groupement professionnel des Agences de Communication et des Régies Publicitaires GEPAC M. Sidi Danioko, les représentants des tradi-thérapeutes, le président de l'ordre des médecins, les faitières de la presse dans son ensemble. L'ORTM était représenté par le directeur de la télévision nationale du Mali, M. Sidiki Dembélé et celui de son service marketing, M. Mahamadou Koné en plus d'un parterre de journalistes reporters pour la cou-

verture médiatique.

Les conséquences liées à la publicité des médicaments traditionnels ont été largement abordées au cours des discussions et les mises en garde de la HAC face au phénomène qui n'a que trop durer.

D'où l'initiative de cette réunion avec tous les acteurs concernés pour harmoniser les efforts et trouver des solutions durables.

À l'issue des discussions la HAC, a formellement interdit la diffusion de la publicité des médicaments traditionnels et annoncé que des mesures fortes seront prises par son organisation dans les plus brefs délais pour faire respecter cette décision.

## La Présidente du RIARC, Mme Latifa AKHARBACH, plaide pour l'implication de l'Afrique dans la gouvernance mondiale des plateformes numériques globales lors de la Conférence internationale organisée par l'Unesco en Croatie les 18 et 19 juin 2024

« L'Afrique doit avoir un rôle important dans la gouvernance mondiale des plateformes numériques globales » a affirmé mardi 18 juin 2024 à Dubrovnik en Croatie, Mme Latifa Akharbach, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc et ancienne Présidente du RIARC, lors de son allocution à la cérémonie officielle d'ouverture de la Conférence internationale sur la gouvernance des plateformes digitales organisée par l'Unesco et l'Agence croate des médias électroniques, en commémoration de la journée internationale contre le discours de haine.



Madame Latifa AKHARBACH, Présidente HACA/Maroc, Ex-Présidente du RIARC, à la tribune de la conférence

La représentante de l'instance de régulation marocaine qui intervenait aussi en sa qualité de Présidente en exercice du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication a développé plusieurs arguments en faveur de la contribution indispensable de l'Afrique à la mise en place d'un cadre universel de régulation des plateformes numériques, construit sur la base d'un consensus global respectant les diversités. Elle a ainsi déclaré que « en tant que continent le plus jeune du monde, 65% de sa population étant âgée de moins de 35 ans, l'Afrique, doit, dans le domaine numérique, être à la fois, en mesure d'avoir accès au progrès et de se prémunir contre les disruptions ». La situation est urgente a estimé la responsable marocaine car la non-gouvernance de l'action des géants de la Big Tech affecte déjà le continent de

plusieurs manières. L'Afrique -a-t-elle poursuivi, doit déjà faire face au brain drain et au data drain dans le contexte du développement ultra rapide de la technologie et des usages insuffisamment règlementés de l'Intelligence Artificielle.

Tout en soutenant l'initiative de l'Unesco pour la création d'un Forum mondial des régulateurs, la Présidente de la HACA Maroc a appelé au développement de bonnes pratiques dédiées à l'adaptation de la gouvernance des plateformes géantes aux enjeux de souveraineté technologique, culturelle et médiatique de l'Afrique. Elle a ce propos cité l'exemple de la récente signature d'un accord entre le Maroc, l'UNESCO et le centre AI Movement de l'Université Mohammed VI Polytechnique pour la mise en place d'un

centre d'excellence dans le domaine de l'IA et des sciences de données orienté vers les besoins du continent africain au niveau des enjeux éthiques, de la gestion des données, de l'impact sur l'emploi ou encore de la transparence.

La cérémonie d'ouverture de cette importante conférence internationale a été marquée par la présence de hauts responsables de l'Unesco, de la ministre de la culture et des médias ainsi que du ministre de la justice de Croatie, de représentants de l'Union Européenne et de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques ainsi que de régulateurs de 70 pays des cinq continents.

## CÉRÉMONIE DE REMISE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (HACA) AU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SON EXCELLENCE MONSIEUR TIÉMOKO MEYLIET KONÉ, LE JEUDI 25 JUILLET 2024, AU PALAIS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE



A droite le Vice-Président de la République, SEM Tiémoko Meyliet KONE et à gauche, Me René BOURGOIN, Président de la HACA de Côte d'Ivoire

Le rapport d'activités de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) est élaboré en application de l'article 34 de la Loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle, telle que modifiée par la Loi n°2022-979 du 20 décembre 2022, qui dispose comme suit :

« La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle dresse chaque année un rapport, rendu public, qui rend compte de son activité, de l'application de la présente loi et du respect de leurs obligations par les sociétés et organismes du secteur de la communication audiovisuelle... »  
 Ce rapport est adressé, conformément à la loi au Président de la République.

En application de cette disposition, le Vice-Président de la République, Son Excellence Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, au nom du Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a reçu, le jeudi 25 Juillet 2024 au Palais de la Présidence de la République, à l'occasion d'une cérémonie solennelle, le rapport d'activités 2023 de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA).

Le Président de la HACA, Me René BOURGOIN, était accompagné pour la circonstance, des membres du Collège, du Directeur Général de la HACA Monsieur Yacouba DEMBELE et de certains collaborateurs.

Articulé autour de quatre (04) principaux points à savoir la présentation de la HACA et du paysage audiovisuel, les activités de régulation, les relations de collaboration et de coopération, les avis et recommandations, ce rapport débute par un avant-propos et s'achève par une conclusion et des annexes.

Dans son discours, Me René BOURGOIN

a rappelé que l'Institution a le devoir de s'acquitter de cette obligation légale que constitue la remise officielle de son rapport d'activités de l'année. Il a, en outre, présenté les attributions de la HACA et le paysage audiovisuel ivoirien. Lequel paysage se présente comme suit :

- **En ce qui concerne les télévisions :**
  - trois (03) télévisions de service public et une télévision régionale
  - quatre (04) télévisions privées commerciales diffusés en clair sur le réseau de la Télévision Numérique Terrestre (TNT)
  - quatorze (14) télévisions privées de droit ivoirien exploitées par satellite
  - un (01) opérateur de Multiplex TNT payant
  - sept cent soixante-trois (763) chaînes de télévision et de radios diffusées par les deux (02) principaux opérateurs de réseaux de distribution de services de radiodiffusion sonore et de télévision par satellite et/ou par câble

➤ deux (02) distributeurs de services télévisuels sur les réseaux mobiles.

- **En ce qui concerne les radios :**

➤ trois (03) radios de service public

➤ une (01) radio institutionnelle

➤ cinq (05) radios non nationales

➤ sept (07) radios privées commerciales

et deux cent quatre-vingt dix-sept (297) radios autorisées dont deux cent quatre-vingt et un (281) radios privées non commerciales.

- Pour les services de médias audiovisuels en ligne, ils sont au nombre de 194 services de médias audiovisuels en ligne déclarés.

Au titre de ses activités de régulation, la Président a fait état de onze (11) décisions prises et de cinq (05) communiqués produits par le Collège des membres de la HACA lors de ses délibérations. Cependant, trois (03) parmi les onze (11) décisions ont eu un impact certain sur le paysage télévisuel en Côte d'Ivoire. Ce sont la décision relative à la numérotation logique des services nationaux de télévision en clair diffusés par voie hertzienne terrestre par les distributeurs de bouquets de chaînes de télévision, la décision relative à la protection du marché ivoirien de la publicité télévisuelle en faveur des éditeurs de la télévision publique et privée gratuite de Côte d'Ivoire et la décision portant modalités de diffusion des compétitions sportives majeures en Côte d'Ivoire.

Me René BOURGOIN a rappelé l'approche de régulation de la HACA qui vise à encadrer et à sensibiliser les opérateurs audiovisuels, les sanctions n'intervenant qu'en cas d'absolue nécessité. Il s'est également félicité de la « pacification » de la toile suite aux actions de sensibilisation et la signature par les activistes, blogueurs et influenceurs de la Charte des réseaux sociaux en Côte d'Ivoire le 26 octobre 2023.

Enfin, selon le Président de la HACA, l'histoire retiendra que c'est à l'occasion de la Conférence internationale d'Abidjan qu'ont été adoptés et signés le 24 avril 2024, d'une part, la « Déclaration d'Abidjan sur le renforcement du Dialogue entre les Régulateurs et les grandes plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone » et d'autre part, le « Protocole d'engagement volontaire des grandes plateformes en ligne avec le Réseau Francophone des Régulateurs des Médias et le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication » qui constituent des actes majeurs dans le domaine de la régulation des grandes plateformes numériques.

Me René BOURGOIN a, pour clore ses propos, renouvelé à Son Excellence Monsieur le Président de la République et à son Excellence Monsieur le Vice-Président de la République, la vive gratitude de l'ex Présidente du RIARC (Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication) et du Président du REFRAM (Réseau Francophone des Régulateurs des Médias) pour l'audience accordée à l'issue des travaux de la Conférence internationale d'Abidjan organisée par la HACA les 23 et 24 avril 2024, dont ils gardent un merveilleux souvenir.

Dans son adresse, Son Excellence Monsieur Tiemoko Meyliet KONE a félicité la HACA pour la qualité du travail accompli. Le Vice-Président de la République a saisi l'occasion pour inviter l'Institution à demeurer proactive dans la lutte contre le fléau des « fake news » et à porter la réflexion sur la Charte des réseaux sociaux afin d'en faire un projet de loi.

 **Mme OULEON Tanguy KANGA**  
Point Focal des Réseaux de coopération  
à la HACA de Côte d'Ivoire

# CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DU CONCOURS DE L'INCLUSION DANS LES MÉDIAS AU MALI

*Atelier multi acteurs de réflexion et d'échange pour lutter contre la désinformation et pour la promotion de l'intégrité de l'information dans les processus électoraux et politiques les 09 et 10 juillet 2024 à Bamako.*

L'Hôtel Radisson Collection a abrité, le samedi 27 janvier 2024, la cérémonie de remise des Prix du Concours de l'Inclusion dans les Médias au Mali. L'évènement était placé sous la présidence du Ministre de la Communica-



tion, de l'Économie Numérique et de la Modernisation de l'Administration M. Alhamdou Ag Ilène

qui avait à ses côtés son homologue de la Jeunesse et des sports, chargé de l'Instruction Civique et de la Construction Citoyenne M. Abdoul Kassim Fomba

La cérémonie qui a consacré la remise des Prix du Concours de l'Inclusion dans les Médias au Mali, est une initiative de la Haute Autorité de la Communication, en collaboration avec la Fondation Internationale pour les Systèmes Électoraux (IFES-Mali) représentée par son directeur pays M. Mathias HOUNKPE,

financé par l'USAID.

Il s'agit pour l'organe régulateur de récompenser les meilleurs articles de presse en lien avec la promotion de l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap.

Le concours prenait en compte quatre catégories à savoir la presse en ligne écrite, la radio, la presse écrite et la télévision.

Les trois premiers de chaque catégorie ont été primés et repartent avec des box de connexion pour une année des gadgets pour les 3èmes, des smartphones pour les 2èmes, des motos Djakarta pour les premiers. Des outils qui leur permettront de renforcer leurs capacités en vue de mieux exercer leur profession. Dans son discours, le Président de la Haute Autorité de la Communication HAC, M. Gaoussou Coulibaly soutient que « ces prix permettront, à n'en point douter, de susciter une saine émulation entre les acteurs des médias et surtout les directeurs des organes médiatiques à consacrer des espaces dans leurs différents programmes aux groupes sociaux marginalisés pour plus de visibilité ».

Compte tenu de la pertinence de la problématique genre et inclusion, la céré-

monie a enregistré la présence de deux ministres, des représentants des départements concernés, des présidents des faïtières de presse, des partenaires de la HAC et bien d'autres personnalités.

Tous ont vivement souhaité la pérennisation de cette initiative inédite, notamment le ministre de la jeunesse qui promet désormais la contribution effective de son département aux futures éditions.

Le président de la Haute Autorité de la Communication et le ministre de la communication ont aussi mis un accent particulier sur l'importance de la thématique et sa place de choix dans la nouvelle constitution du Mali.

Trente-six (36) candidats ont pris part au concours de meilleurs articles de presse, dont 22 hommes et 14 femmes des régions de Kayes, Bougouni, Sikasso, Ségou, Mopti et du District de Bamako.

Autres temps forts de la cérémonie, la Haute Autorité de la Communication a saisi l'occasion pour procéder à la projection des rapports de monitoring de l'inclusion dans 10 services télévisuels de la capitale.



## PARTAGE D'EXPÉRIENCES

## LA HAC DE LA GUINÉE À L'ÉCOLE DE LA HAAC DU BÉNIN

*Devenue pionnière de la régulation des médias en période électorale, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin reçoit plusieurs fois par an des délégations d'instances sœurs du continent, qui viennent s'inspirer de son expérience de régulation médiatique des consultations électorales.*

**D**ans la perspective de l'organisation du référendum et des élections dans ce pays, la Haute Autorité de la Communication de la Guinée (HAC) a dépêché auprès de son homologue béninoise, une mission d'études du 24 au



*Séance de travail avec la plénière des Conseillers*

29 septembre 2024. Pendant six jours, Mme Mariam DONZO, Commissaire chargée du monitoring à la Haute Autorité de la Communication (HAC) de la Guinée, a reçu pour missions de s'informer et de discuter des meilleures pratiques de régulation des médias dans le cadre de l'organisation du référendum et des élections, d'échanger avec l'institution béninoise de régulation de la communication sur l'organisation des débats télévisés entre candidats ou partis

politiques aux élections. La mission avait également pour objectifs de discuter des thématiques de l'actualité de régulation des médias et des services numériques et d'envisager la possibilité de signer une convention bilatérale avec la HAAC du Bénin.

Avec les Directeurs techniques de la HAAC, la Commissaire DONZO a eu droit à une mine d'informations sur l'expérience de la régulation médiatique des élections par la HAAC. Les différentes phases et activités menées par la



*Photo de famille avec les Directeurs techniques de la HAAC Bénin*

HAAC dans le cadre de la gestion des activités des médias béninois depuis la phase préparatoire, la campagne et l'élection proprement dites ont été exposées à l'hôte du Président Edouard LOKO.

Le processus d'élaboration de la réglementation de la couverture médiatique de l'élection, le contenu des décisions de précampagne et de campagne, le consensus autour de leur élaboration, l'adoption et la vulgarisation de ces textes sont d'importants volets qui ont meublé la séance de travail du Commissaire de la HAC de la Guinée avec les cadres de la HAAC du Bénin.

Un accent particulier a été mis sur la campagne médiatique officielle qui permet à la HAAC de programmer, de réguler l'enregistrement, le montage, la diffusion, la publication des émissions, des messages des candidats et des partis politiques, en lice sur les médias de service public.

Mme DONZO a aussi pris connaissance du fonctionnement du dispositif de monitoring, de suivi des médias et d'alerte en période électorale, qui permet de garantir l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion en périodes ordinaire et électorale par la gestion

des temps d'antenne des candidats et des partis politiques en liste.

Elle a également recueilli d'amples informations sur le dispositif ordinaire de suivi de régulation des médias par la HAAC et son dispositif d'alerte déployé en période électorale pour remonter très rapidement l'information au niveau du Président de l'institution, en cas de dérapages constatés sur les médias.

En trente ans (30) d'existence, la HAAC a déjà conduit les activités des médias pendant plusieurs élections au Bénin et parta-



*Vue partielle de la salle du monitoring*

gé son expertise avec bon nombre d'instances sœurs, membres du RIARC. Ce qui, selon plusieurs observateurs, fait de la HAAC du Bénin l'école africaine de régulation médiatique des élections sur le continent.

## LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE DE CÔTE D'IVOIRE EN VISITE DE TRAVAIL À RABAT

Une délégation de haut niveau de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de Côte d'Ivoire conduite par son Directeur Général M. Ya-couba Dembé-lé, a effectué du 23 au 25 septembre 2024 une visite de travail au siège de la HACA Maroc à Rabat.

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat signée entre les deux instances en septembre 2020 et prévoyant principalement la promotion des échanges, réflexions et initiatives communes en matière de régulation audiovisuelle et la mise en place d'un comité mixte de veille juridique.

Plusieurs séances de travail ont ainsi été tenues entre la délégation ivoirienne et les directeurs et différents chefs des départements de la HACA du Maroc.

Les grandes thématiques examinées

ont concerné essentiellement la méthodologie de suivi, de reporting et d'analyse des programmes audiovi-



*La Présidente de la HACA/Maroc, Madame Latifa AKHARBACH et son équipe échangeant avec la délégation de la HACA/Côte d'Ivoire*

suels, les dispositifs de monitoring du pluralisme en période électorale et en période normale, la réalisation et mise en forme des études thématiques, l'utilisation de la solution informatique HMS Etudes, etc.

Outre le Directeur Général de la HACA, la délégation était composée de M. Traoré Daouda, directeur des programmes, de la documentation et de l'information, Mme Bohuis Félicité, sous-directrice de la documentation et des archives et Mme Armande Kouadio Florentine, chargée d'études auprès de la conseillère technique en charge des études et de la prospective.

## VISITE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGE D'EXPERIENCES D'UNE DELEGATION DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION(HCC) DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE A LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC) DU BENIN

*Dans la perspective de la tenue prochaine des élections municipales et régionales prévues pour juillet 2025 en République Centrafricaine, une délégation du Haut Conseil de la Communication (HCC) de ce pays a séjourné, du 16 au 27 novembre 2024, à Cotonou, au Bénin, pour une visite de travail et d'échange d'expériences pour collecter des informations sur la gestion de la campagne médiatique des élections locales pour laquelle la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin a une riche et longue expérience en la matière.*

Conduite par son Président, Monsieur José-Richard POUAMBI, la délégation était composée de Monsieur Simon-Pierre NDOUBA BERET, Rapporteur du HCC Centrafrique.

assisté de son adjointe, la Coordinatrice du SE/RIARC et les Directeurs techniques de la HAAC du Bénin.

Au cours de la séance, le Secrétaire Général

a présenté l'organigramme, la composition, le rôle et les missions de la HAAC. Les Directeurs ont exposé le fonctionnement des directions et la relation entre elles et les Commissions Permanentes. Les échanges ont longuement porté sur les différentes phases et activités menées



*Séance entre José-Richard POUAMBI, Président du HCC Centrafrique et Edouard LOKO, Président de la HAAC Bénin*

La délégation a d'abord échangé avec le Président de la HAAC du Bénin, Secrétaire Exécutif du RIARC, Monsieur Edouard LOKO, avant de tenir une séance de travail avec le Secrétaire Général de la HAAC as-

dans le cadre de la gestion de la campagne médiatique des élections avec un accent particulier sur les élections municipales, communales et locales.

Il en ressort que la gestion de la campagne médiatique des élections municipales communales et locales débute par un séminaire préparatoire d'identification des activités à mettre en œuvre et un dispositif de régulation assis autour des points ci-après :

- identification par département des radios privées devant participer à la campagne médiatique officielle ;

- répartition des communes entre les radiodiffusions sonores de service public et du secteur privé devant participer à la campagne médiatique officielle ;

- recrutement des correspondants régionaux et des analystes occasionnels ;

- formation des anciens et nouveaux correspondants régionaux et analystes ;

- vulgarisation des décisions de précampagne et de campagne médiatique. L'opération vise à faire approprier les décisions par tous les acteurs des médias et les cadres de la HAAC. L'implication

des Antennes Régionales dans cette activité impacte les correspondants régionaux pour un suivi rigoureux des émissions dans leur zone de compétence ;

- organisation des séances de tirage au sort de l'ordre de passage de l'enregistrement et

de la diffusion des messages et des débats des candidats au titre de la campagne médiatique officielle. Lesdites séances ont eu lieu au sein des radios. Les équipes constituées tiennent compte des remarques des Chefs d'Antennes Régionales qui sont sur le terrain pour une bonne conduite des opérations ;

- organisation de séances d'information à l'endroit des candidats ou de leurs représentants sur la décision régissant la campagne médiatique ;

- enregistrement, montage et diffusion des messages et des débats des candidats au



*Séance de travail avec les cadres de la HAAC du Bénin*

titre de la campagne médiatique officielle. Les opérations d'enregistrement et de montage se déroulent au sein des studios des radios sélectionnées. La supervision de ces opérations est assurée par les équipes de la HAAC ;

- organisation du suivi des activités des médias le jour du scrutin. Le personnel des Antennes Régionales organise une permanence interne afin de suivre toutes les émissions. Ce dispositif permet de relever certains dérapages que les équipes d'alerte règlent sur place ;
- mise en place de mesures de prévention des dérapages.

La mise en œuvre et le suivi de ces différentes activités sont confiés à une commission temporaire répartie en sous-commissions.

La délégation du HCC Centrafrique s'est également entretenue avec l'Assemblée des Conseillers réunis en session sur des questions liées au fonctionnement et aux relations entre les deux (02) Institutions de régulation. Cette séance est élargie au Secrétaire Général de la HAAC, à son Adjointe, à la Directrice de Cabinet du Président, à la Coordonnatrice du SE/RIARC et aux Directeurs techniques de la HAAC.

A cette occasion, des questions d'éclaircissement ont été posées par la délégation du HCC de la République Centrafricaine. Elles concernent :

- les difficultés liées à la gestion de la période de campagne électorale ;
- les conditions et modalités de gestion du fonds d'aide à la presse ;
- le statut des correspondants régionaux ;
- les types de sanction qui peuvent disqualifier un organe de presse à participer à la campagne médiatique officielle.

Au cours de son séjour, la délégation a eu à rencontrer les responsables des organes de presse de service public de la Société de Radio et Télévision du Bénin (SRTB) S. A. et échanger sur les modalités pratiques de l'enregistrement, du montage et de la diffusion des messages des candidats pendant la campagne médiatique officielle. Elle a aussi tenu d'autres séances de travail avec les membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) du Bénin et de l'Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les Médias (ODEM) ainsi que les responsables de l'Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP) et des organes de presse privée que sont la radio "Diaspora FM" et la télévision "Eden TV".

En résumé, cette visite de travail et d'échange d'expériences a permis à la délégation centrafricaine d'une part, de s'imprégner de la longue et riche expérience de la HAAC du Bénin en matière de gestion de la campagne des élections municipales, communales et locales et de s'approprier du dispositif de régulation déployé pour ce type d'élections pour l'adapter aux réalités centrafricaines et d'autre part, tirer profit du partenariat entre la HAAC et les acteurs des médias du Bénin.

Pour finir, il importe de relever que la délégation centrafricaine s'est réjouie de partir du Bénin avec une documentation diversifiée et d'idées qui seront très utiles pour la régulation des médias en général et la gestion de la campagne médiatique des élections



Monique AGONGLO

## Ouverture de la deuxième session ordinaire de la HAAC au titre de l'année 2024 LES AXES PRIORITAIRES DE LA 7ÈME MANDATURE DÉCLINÉS PAR LE PRÉSIDENT EDOUARD C. LOKO

Le jeudi 19 septembre 2024, la 7ème mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a tenu sa 1ère session ordinaire, la deuxième au titre de l'année 2024. L'ouverture des travaux a été présidée par M. Edouard C. LOKO, Président de la HAAC, en présence des Conseillers, des cadres, des responsables d'organes de presse de service public et du secteur privé ainsi que les responsables des associations de professionnels des médias.



*Edouard C. LOKO, Président de la HAAC Bénin*

Les nouveaux Conseillers de la 7ème mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) ont tenu leur première session ordinaire, la deuxième au titre de l'année 2024, après leur installation le jeudi 22 juillet 2024. Plusieurs dossiers étaient au menu de cette deuxième session ordinaire.

Dans son discours d'ouverture, le Président de la HAAC a évoqué les axes prioritaires sur lesquels l'actuelle mandature entend travailler. «...Au cours de cette session qui s'ouvre, nous al-

lons beaucoup travailler. Ce n'est pas le programme de la session uniquement. C'est certainement le programme de toute la mandature. Nous allons continuer à étudier les plaintes, organiser les auditions publiques, signer des conventions en attente, retirer certaines fréquences. Il y a eu le non-respect des règles, par invention des typologies qui n'existent pas, prolonger la convention de certaines radios qui sont arrivées à terme, retirer d'autres conventions qui sont arrivées à terme parce que les promoteurs n'auraient pas respecté les



*Photo de famille des Conseillers de la HAAC, 7<sup>ème</sup> mandature*

cahiers de charge...».

De même, il a souhaité se battre pour que ce qui est dû à la presse soit payé, parce que depuis huit (08) ans, l'aide de l'Etat à la presse a toujours été votée par les députés. «...Cela fait huit (08) ans que les Médias n'ont pas pas vu un seul kopeck. Tout ça fragilise la profession, fragilise la HAAC. Nous devons donc lutter pour que l'aide de l'Etat à la presse redevienne une réalité, en convaincant les pouvoirs publics que nous allons faire une gestion saine...» a-t-il expliqué.

Pour finir, il a fustigé le fait que la HAAC,

au bout de trente (30) années de vie, n'a pas à ce jour, un site Internet dynamique où les citoyens peuvent porter plainte, où les promoteurs d'organes de presse puissent faire le dépôt légal numérique de leurs journaux en attendant le dépôt physique, et s'est indigné du manque criard de certains équipements de travail. Il entend, avec son équipe, changer tout cela, et redorer le blason de la presse béninoise. «... Je suis convaincu que vous avez envie que tout change. De toute façon, la 7<sup>ème</sup> mandature ne pourra pas laisser les choses en l'état...» a-t-il conclu.

# LE RÉGULATEUR DES MÉDIAS DE LA CORÉE DU SUD EN VISITE DE TRAVAIL À LA HACA MAROC

À l'invitation de la Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) Mme Latifa Akharbach, une importante délégation de la Commission

de lutte contre les contenus médiatiques préjudiciables aux valeurs humaines et aux principes démocratiques dans l'espace médiatique classique et numérique.



*Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA/Maroc, échangeant avec la délégation de la KCC/Corée du Sud*

Mme Akharbach a aussi exprimé l'intérêt de l'instance marocaine pour l'expérience de la KCC en matière d'innovation technologique et professionnelle. A ce propos, les responsables des deux instances de régulation ont convenu de l'importance de l'adaptation du cadre légal, mais aussi des outils

des Communications de la République de Corée (KCC) conduite par M. Lee Sang In, a effectué, le vendredi 7 juin 2024, une visite de travail au siège de la HACA à Rabat.

Après des présentations croisées sur le mandat, l'organisation et le fonctionnement des deux institutions de régulation ainsi que sur le paysage médiatique au Maroc et en Corée, les travaux de cette toute première rencontre bilatérale entre la HACA et la KCC, ont mis l'accent sur des questions inscrites à l'agenda des deux institutions. Ainsi, les échanges auxquels ont également participé le Directeur Général, M. Benaissa Asloun et nombre de directeurs de la HACA, ont porté sur l'évolution du mandat des régulateurs en matière de représentation du pluralisme, de protection du jeune public et

et des méthodes des régulateurs pour encadrer, sans contraindre la liberté d'expression, l'action des plateformes des médias sociaux notamment dans le contexte d'une évolution rapide de l'environnement numérique global marqué entre autres, par l'usage de plus en plus élargi de l'Intelligence artificielle dans la création et la circulation des contenus médiatiques.

La délégation coréenne, composée aussi de nombreux directeurs et sous-directeurs de la KCC ainsi que d'un représentant de la Korea Internet & Security Agency (KISA), a visité les différents directions et départements techniques de la HACA.

## ASSEMBLEE GENERALE LE PRESIDENT DU CSC DECLINE SA VISION

*Le Président du Conseil supérieur de la communication (CSC), Monsieur Louis Modeste Ouédraogo Wendingoudi, a rencontré le vendredi 09 août 2024, l'ensemble du personnel de l'institution au cours d'une Assemblée générale.*



*Photo de famille avec le personnel*

« Amorcer ensemble une régulation ambitieuse de la communication et des médias », telle est la vision que le Président a décliné à cette occasion. Cette vision, a-t-il dit, nécessitera un renforcement des capacités, un mode de régulation plus affiné et une amélioration des conditions de travail. Mais avant tout, le patron de l'instance de régulation appelle le personnel à plus de cohésion, d'engagement, de don de soi et de conscience professionnelle.

Pour sa part, le personnel s'est félicité de la tenue de cette assemblée générale. Tout en félicitant le Président pour sa nomination à la tête du CSC, il l'a rassuré de son accompagnement indéfectible pour la réussite de la mission.

## LE PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (HAPA) A REÇU UNE DÉLÉGATION DE L'EPJT



M. Mohamed Abdellahi Lahbib, Président de la HAPA s'entretenant avec la délégation l'EPJT

**J**uriste de formation, spécialiste des TIC, expert en Droit du numérique et en Politique de régulation des services publics en réseaux (Médias-Informatique-Télécoms-Internet), l'homme est aussi Consultant en réformes juridiques et institutionnelles et Doctorant en droit public à l'université Thomas Sankara.

Le Président de la HAPA Monsieur Mohamed Abdellahi Lahbib a reçu le mercredi 25 septembre 2024, une délégation de l'École Publique du Journalisme de Tours (EPJT) conduite par son Directeur Laurent Bigot accompagné de Monsieur Nicolas SOURISCE, Directeur des Études. Au cours de l'entretien, les deux délégations ont passé en revue les perspectives de coopération entre les deux institutions et les moyens de les renforcer davantage. Auparavant le

Directeur de l'EPJT a félicité le nouveau Président de la HAPA et lui a souhaité pleins succès dans ses nouvelles fonctions. Le Président de la HAPA a exprimé sa joie de recevoir la délégation de l'EPJT et a assuré sa disponibilité de poursuivre une fructueuse coopération avec l'EPJT. A l'issue de la rencontre la Direction de l'EPJT a souligné qu'elle soumettra prochainement une proposition de programme de formation pour les journalistes mauritaniens. Le Président de la HAPA a indiqué que son institution examinera toutes ses propositions. Enfin, ont participé à cette entrevue outre le Président de la HAPA, deux membres du Conseil notamment Madame Halima Diagana et Dia Cheikh Tijane, ainsi qu'un conseiller et une assistante du Président de la HAPA. Sur le plan associatif, Monsieur Wendingoudi Louis Modeste Ouédraogo est membre fondateur de l'Association pour le Meilleur des Personnes Défavorisées (AMPD) et de l'Association des Etudiants Toulousains du Faso

## LE PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (HAPA) S'EST ENTRETENU AVEC LE CONSEILLER DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE À L'AMBASSADE DE FRANCE



*Le Président de la HAPA, M. Mohamed Abdellah LAHBIB, en séance avec M. Bernard RUBI*

Le Président de la HAPA, Monsieur Mohamed Abdellah LAHBIB, a reçu le mardi 08 octobre 2024 au siège de la HAPA, Monsieur Bernard RUBI, Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France accompagné de Hiba Ben BOUBAKER, Chargée de mission médias et société civile à l'Ambassade de France en Mauritanie dans le cadre du projet RIMédi@s.

Monsieur Bernard RUBI a tenu tout d'abord à féliciter le nouveau Président pour sa nomination à la tête de la HAPA.

De son côté le Président de la HAPA a remercié les responsables français et

exprimé sa joie de les rencontrer et de pouvoir échanger avec eux.

Ainsi au cours de l'entretien, les deux délégations ont fait le bilan et dressé les perspectives de coopération dans le cadre du projet RIMédi@s

Elles ont également abordé d'autres sujets se rapportant au renforcement des relations entre la HAPA et la coopération française.

A l'issue de la rencontre le Président de la HAPA a salué l'atmosphère conviviale et les discussions fructueuses qui ont prévalu tout au long de l'entretien. Ce qui augure des bonnes perspectives a-t-il conclu.

## PRÉSIDENCE DU CSC : QUI EST WENDINGOUDI LOUIS MODESTE OUÉDRAOGO ?

**J**uriste de formation, spécialiste des TIC, expert en Droit du numérique et en Politique de régulation des services publics en réseaux (Médias-Informatique-Télécoms-Internet), l'homme est aussi Consultant en réformes juridiques et institutionnelles et Doctorant en droit public à l'université Thomas Sankara.

Sur le plan professionnel, Monsieur Wendingoudi Louis Modeste Ouédraogo a occupé plusieurs postes de responsabilité au CSC. Le nouveau patron de l'instance de régulation était avant sa nomination, Vice-Président. Il fut : de septembre 2019 à janvier 2024 Chargé de mission et de mars 2017 à novembre 2018 Secrétaire général. De février 2007 à mars 2017, il a également été successivement Directeur général des affaires juridiques, Chef du Département des Affaires juridiques et du contentieux, Chef du service des activités audiovisuelles et de la publicité et cumulativement chef du service juridique et du contentieux.

Sur le plan associatif, Monsieur Wendingoudi Louis Modeste Ouédraogo est membre fondateur de l'Association pour le Mieux-être des Personnes Défavorisées (AMPD) et de l'Association des Etudiants Toulousains du Faso (AEFaT). Il a égale-



Louis Modeste Ouédraogo Wendingoudi

ment été Président de la Mutuelle des travailleurs du CSC.

Le nouveau Président du CSC est auteur de plusieurs publications à savoir : Le droit de l'environnement dans l'espace UEMOA : état des lieux et application ; Communications électroniques et développement : l'exemple du Burkina Faso et enfin Guide du Régulateur des Médias : comprendre les mécanismes de régulation et les procédures applicables devant le CSC.

Comme distinction honorifique, Monsieur Wendingoudi Louis Modeste Ouédraogo est Chevalier de l'Ordre du Mérite des Arts, des Lettres et de la Communication.

# NOTE DE PRÉSENTATION DE MONSIEUR MOHAMED ABDELLAHI LEHBIB, PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (HAPA) DE MAURITANIE

*Le nouveau Président de la HAPA est un professionnel de l'information et de la Communication. Il est un homme du sérail qui cumule près de 20 ans d'expérience en occupant différents postes de responsabilité dans les Médias publics et privés*



*Le Président de la HAPA, M. Mohamed Abdellahi LAHBIB, en séance avec M. Bernard RUBI*

Monsieur Mohamed Abdellahi Lehbib prépare une thèse de doctorat en littérature arabe sur: "La poésie mauritanienne au 14ème siècle de l'hégire : Études et structures textuelles" à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdallah à Fez, au Maroc en 2009.

**Médias :**

**- Internationaux :**

- Producteur à l'unité vidéo numérique de la Chaîne satellitaire d'Al Jazeera de mars 2017 au mois de janvier 2020.
- Directeur du Département Podcast du Réseau Al Jazeera de janvier 2020 à août 2021.

**- Nationaux :**

- Directeur du Bureau de Presse de la Présidence de la République Islamique de Mauritanie du 02 août 2021 au 05 octobre 2023.

**Fonctions :**

- Président de l'Autorité de Régulation de la Publicité du 05 octobre 2022 au 29 août 2024. Il sera nommé,
- Présidence de la HAPA par un décret présidentiel du 29 août 2024.

Cette nomination couronne une longue expérience et illustre le parfait parcours d'un homme de Médias.

**- Performance :**

- Mise en place de mécanismes performants de fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Publicité, la première du genre en Mauritanie.

**- Activités professionnelles :**

- Animation de plusieurs sessions de formation de journalistes en Mauritanie
- Tenue de nombreuses conférences sur le journalisme numérique, et d'investigation sur le plan international.

**- Langues parlées :**

- Arabe (Excellent)
- Anglais (satisfaisant)
- Français (acceptable)

# LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (HAPA) DE LA MAURITANIE A PRÊTÉ SERMENT

*Le Président de la République Mohamed Cheikh GHAZOUANI a nommé le jeudi 29 août 2024 Monsieur Mohamed Abdallah Lahbib, nouveau Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA).*



Présidium de la prestation de serment du nouveau Président de la HAPA Mauritanie

Le mardi 10 septembre 2024, le Chef de l'Autorité Suprême de la Presse et de l'Audiovisuel, Monsieur Mohamed Abdallah Lahbib, nouveau président de la HAPA a prêté serment devant le Président de la Cour Suprême, Monsieur Cheikh Ahmed Ould Sidi Ahmed, lors d'une audience publique dans la grande salle de la Cour suprême.

Le Président du tribunal a demandé au Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'audiovisuel de se tenir devant lui, de lever la main droite et de prêter le serment légal suivant :

« Je jure par Dieu Tout-Puissant que j'ac-

complirai ma mission en toute honnêteté, et que je l'exercerai en toute impartialité, et intégrité conformément à la Constitution, et aux lois de la République Islamique de Mauritanie, et que je préserverai la confidentialité des délibérations même après la fin de mes fonctions ».

Après cette déclaration le Président du tribunal, président de séance, a annoncé que Monsieur Mohamed Abdallahi Lahbib avait été nommé et installé dans ses fonctions.

La prestation de serment s'est déroulée en présence du Procureur général près la Cour suprême représentant le ministère public, du Secrétaire général de la Cour su-



prême, du Secrétaire général de l'Autorité suprême de la HAPA, ainsi que d'un certain nombre de membres du conseil des cadres et employés de la HAPA.

Le nouveau Président de la HAPA est un professionnel de l'information et de la communication. Avant sa nomination à la



HAPA, il avait occupé le poste de Directeur du Bureau de Presse de la Présidence de la République et avant son arrivée à la tête de la HAPA. Il exerçait la fonction du Président de L'Autorité de la Régulation de la Publici-

té. Auparavant il avait travaillé et dirigé plusieurs médias nationaux et internationaux. Ce n'est donc pas un néophyte qui occupe la Présidence de la HAPA.

# M. POUAMBI José Richard : Professionalisme, expérience et méthode

*Dix années au sein de l'Institution de régulation des médias en République Centrafricaine, le Haut Conseil de la Communication, M. POUAMBI est le recordman des régulateurs des médias centrafricains. Il entame un nouveau mandat de 7 années jusqu'en 2031.*



**N**é le 04 Mars 1969 à Mobaye dans la Préfecture de la Basse Kotto à l'Est de la République Centrafricaine, M. POUAMBI José Richard a suivi régulièrement ses études primaires et secondaires en Centrafrique. Successivement, il a obtenu en 1990 sa Licence en Histoire, en 1992 sa Maîtrise en Histoire Option Histoire des Relations Internationales. En 1996, M. POUAMBI a obtenu sa Maîtrise de Communicateur spécialisé en Radio Rurale à l'Université de Bangui. Pas-

sionné par le Droit, M. POUAMBI a obtenu une Licence en Droit privé en 1998. Il a exercé comme Journaliste présentateur et Reporter à la Direction de l'Information de la Radio Centrafrique avant d'être intégré dans la Fonction publique centrafricaine en 2002, en qualité d'Administrateur de presse. Dans l'optique de parfaire ses connaissances en journalisme, M. POUAMBI a obtenu un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université LUMIERE LYON 2 en France en 2005.

En 2008, il est recruté comme Journaliste Présentateur et Reporter, Responsable de la rubrique politique à la Radio Ndéké Luka, une des radios de la Fondation Hirondelle où il a exercé de 2008 à 2013. M. POUAMBI est également Enseignant Chercheur au Département des Sciences de l'Information et de la Communication de l'Université de Bangui de 2008 à 2024.

Nanti d'une expérience, d'un dynamisme et d'une compétence, M. POUAMBI a exercé comme Correspondant auprès des médias étrangers en Centrafrique. Il fut également Correspondant de l'agence de presse américaine Associated Press (AP) et de la Voix de l'Amérique (VOA). Vu ses qualités, il a été désigné par les responsables de l'Eglise Catholique pour être membre du Conseil d'administration de la Radio Notre Dame

En 2013, M POUAMBI s'est lancé dans les responsabilités au sein de l'Administration publique. Ainsi, il sera nommé Chargé de mission en matière de Communication, puis Directeur de Cabinet au Ministère de la Communication et de la Réconciliation Nationale de 2013 à 2014.

Lors de la Transition politique après le coup d'état de la rébellion des SELEKA en 2014, il fera son entrée au Haut Conseil de la Communication à l'issue de son élection par ses pairs journalistes de la presse publique. Suite à l'élection réunissant les neuf membres du Conseil, il a été élu Président du Haut Conseil de Communication de Transition. Dès le retour à l'ordre constitutionnel, il a été procédé à l'installation des Institutions républicaines dont le Haut Conseil de la Communication. Les professionnels des médias de la presse publique ont une fois de plus renouvelé leur confiance à M. POUAMBI pour être membre de cette Institution. Ainsi, en application des dispositions de l'article 18 de la Loi organique du Haut Conseil de la

Communication (HCC), les Hauts Conseillers, au cours de la première Assemblée Générale, ont reconduit M. POUAMBI comme Président du Haut Conseil de la Communication en 2017, pour un mandat de sept ans non renouvelable.

En 2023, le Gouvernement a initié un référendum constitutionnel permettant au pays de disposer d'une nouvelle Constitution qui a remis tous les compteurs à zéro par rapport aux mandats des Institutions républicaines. Ainsi, à l'expiration du dernier mandat du HCC, il apparaît opportun de mettre en place une nouvelle équipe au respect de la nouvelle Constitution. Parmi les neuf (09) membres figure M. POUAMBI qui est désigné dans le quota de deux places du Président de la République, Chef de l'Etat. Et après leur prestation de serment, les Hauts Conseillers ont élu les quatre (04) membres du Bureau, à l'occasion de la plénière du 11 juillet 2024, en reconduisant pour la troisième fois consécutive M. POUAMBI comme Président de cette noble Institution de la République.

S'agissant des activités à caractère associatif et extra professionnel, M. POUAMBI a été Membre de l'Observatoire National des Elections (ONE) et Formateur des membres des Bureaux de vote. Il a également œuvré comme Membre de l'Action Chrétienne pour l'Abolition de la Torture et de la peine de mort (ACAT). M. POUAMBI fut Rapporteur Général de l'Union des Journalistes de Centrafrique (UJCA) poste qu'il occupa de 2008 à 2011.

En 2016, M. POUAMBI est nommé Lauréat du prix BAMARA pour la gestion et l'organisation rigoureuse des élections groupées en Centrafrique. A propos des distinctions honorifiques, M. POUAMBI est Commandeur et Grand Officier dans l'Ordre du Mérite Centrafricain successivement en 2016 et 2020.



M. NGATTE Joseph Roméo  
 Directeur Relations Internationales, Coopération,  
 Documentation et Promotion des Arts et de la Culture  
 Point Focal RIARC et REFRAM

## PORTRAIT DES NOUVEAUX MEMBRES DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION DE CENTRAFRIQUE

*La composition du Haut Conseil de la Communication de la République Centrafricaine vient de changer. Le mandat de la précédente équipe est arrivé à terme depuis fin Mars 2024, donnant ainsi l'occasion de mettre en place une nouvelle équipe. A la faveur de la nouvelle Constitution du 30 Août 2023, les anciens membres ont eu la possibilité de se présenter aux élections ou d'être proposés pour intégrer la nouvelle équipe. Parmi les neuf Conseillers, quatre anciens membres ont retrouvé leur fauteuil et cinq autres font leur entrée pour la première fois.*

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la Loi n° 24.004 du 20 mars 2024, portant organisation et fonctionnement du Haut Conseil de la Communication (HCC), les différentes entités concernées ont désigné ou élu les personnalités ci-dessous pour les représenter au sein de ladite institution pour un mandat de sept (07) ans non renouvelable. Il s'agit de :

### 1) **Madame YAPANDE née BOUTIKA Nellie France Elorianne Vice-Présidente et Président de la Commission Relations Internationales et Coopération**



Professionnelle des Arts et de la Culture, elle est née le 21 avril 1975 à Brazzaville en République du Congo. Après l'obtention de sa Maîtrise en Lettres Anglaises à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville en 1996,

Mme YAPANDE a poursuivi ses études supérieures spécialisées en développement culturel et communication sociale au Centre Régional d'Action Culturelle (CRAC) à Lomé, au TOGO, où elle obtint son Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Développement Culturel et Communication Sociale (DESS-DC), avec Option : Administration, Politique et Coopération Culturelles. Mariée et mère d'un enfant, Mme YAPANDE a une longue expérience dans l'administration centrafricaine, où elle est intégrée comme Administrateur civile. De son parcours professionnel, elle a

occupé plusieurs postes de responsabilité dont celle de Directrice de Cabinet au Ministère du Tourisme, des Arts, de la Culture et de l'Artisanat, de 2014 à 2015. Au sein de l'Administration, Mme YAPANDE a effectué plusieurs stages et voyages d'études dans le domaine des arts, de la culture, de leadership, du genre et de la conservation du patrimoine immobilier.

En 2017, Mme YAPANDE est élue par les professionnels des Arts et de la Culture pour siéger au Haut Conseil de la Communication. Au cours de ce mandat qui était arrivé à terme en Mars 2024, ses Collègues lui ont confié la présidence de la Commission en charge de la promotion des Arts et de la Culture au sein de l'Institution. En 2024, les professionnels des Arts et de la Culture lui ont renouvelé leur confiance en la reconduisant comme Membre du Haut Conseil de la Communication ; ce, après la promulgation de la nouvelle Constitution de la République qui remet tous les mandats à zéro. Le 11 juillet 2024, elle prête serment avec les autres Conseillers et est élue Vice-Présidente de l'Institution pour

un mandat de sept (07) ans. Disposant d'une aptitude à travailler en équipe, à animer la vie des associations et à diriger les Services administratifs, Mme YAPANDE est détentrice des distinctions

honorifiques, Chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres en 2015 et Commandeur dans l'ordre de la Reconnaissance Centrafricaine en 2013.

## 2) Monsieur NDOUBA BERET Simon-Pierre Rapporteur Général - Président de la Commission audiovisuelle



Bénoye, au Tchad. Il est de nationalité centrafricaine, célibataire avec quatre enfants. Ses études secondaires ont été sanctionnées en 1981 par le Baccalauréat A4' obtenu au lycée d'Etat des Rapides à Bangui,

en République Centrafricaine. Après une licence d'Allemand obtenue à l'Université de Cocody, en côte d'Ivoire, M. NDOUBA a poursuivi ses études supérieures à l'Institut d'Allemand d'Asnières-sur-Seine (Paris III), puis à l'Université de Dauphine (Paris IX), en France, où il a obtenu respectivement un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en « Economie et société des pays de langue allemande » en 1988, et un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en « Consultation et Formation dans les Organisations », en 1998.

M. NDOUBA a débuté sa carrière professionnelle en 2001 comme correspondant à Bangui de l'Agence Panafricaine de Presse (PANAPRESS). Il a ensuite occupé successivement des postes de responsabilité de Rédacteur en Chef du quotidien national « Forum de l'Unité », puis de Directeur de l'Agence Centrafrique Presse (ACAP) au Ministère de la Communication (2005),

avant d'être intégré dans le corps des administrateurs civils de la Fonction publique centrafricaine le 02 novembre 2007. Détaché auprès du Département des Sciences de l'Information et de la Communication de l'Université de Bangui en 2011, il a travaillé comme Coordonnateur du Projet de Formation pratique sur le journalisme sensible aux droits de l'Homme, financé par l'Union européenne et mis en œuvre avec l'appui technique de l'Institut Panos Paris, de 2011 à 2015.

Fin 2016, M. NDOUBA a été rappelé au Ministère de la Communication comme Directeur de l'Agence Centrafrique Presse, puis Inspecteur Central chargé de la Gestion Administrative, Comptable et Financière depuis Août 2019 jusqu'à son élection comme membre du Haut Conseil de la Communication pour un mandat de sept années.

Au cours de la toute première Assemblée Générale tenue dans la foulée de la prestation de serment, le 11 Juillet 2024, M. NDOUBA est élu par ses pairs Rapporteur Général du Haut Conseil de la Communication. Amateur de football, il est Président de l'association sportive des professionnels des médias et de la communication dénommée « INFO SPORT ». Il est Commandeur dans l'Ordre National du Mérite Centrafricain, distinction honorifique décernée par Décret présidentiel en date du 18 novembre 2017.

### 3) Monsieur **MOGANI GONGA Patrick Brian** Rapporteur Général Adjoint - Président de la Commission Presse en Ligne



Né le 27 octobre 1984 à Bégoua en République Centrafricaine. Fiancé avec trois enfants, M. MOGANI est détenteur d'un Baccalauréat de série B obtenu depuis 2007 au lycée des Martyrs Bangui, en Centrafrique. Ses études supérieures ont été sanctionnées par une licence professionnelle en Science de l'Information et de la Communication à l'Université de Bangui. Au niveau international, M. MOGANI a suivi une formation sur la Gestion des Médias à l'Université Normale du Zhejiang à Jinhua, sous l'égide du Ministère du Commerce de la République Populaire de Chine en 2018.

M. MOGANI a renforcé ses capacités par des séminaires et stages, tant à Bangui qu'au niveau international. Riche en expériences durant son parcours professionnel, M. MOGANI a travaillé en qualité de Jour-

naliste d'investigation et Reporter dans plusieurs organes nationaux et Agences de presse de la République centrafricaine. En 2014, il est retenu après test Chargé de communication et des Relations Publiques à ECOLOG (RCA) qui s'occupe de la logistique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Depuis 2016, M. MOGANI dirige sa propre Agence de presse dénommée "Le Potentiel Centrafricain" en qualité de Directeur de Publication.

Après sa désignation par le Président de la République, Chef de l'Etat, pour siéger au sein du Haut Conseil de la Communication, conformément aux termes des dispositions de la nouvelle Constitution du 30 Août 2023 et de la loi organique de ladite Institution, M. MOGANI a prêté serment le 11 Juillet 2024 et à l'issue des élections des Membres du Bureau du HCC, est élu Rapporteur Général Adjoint pour la nouvelle mandature qui court jusqu'en 2031.

### 4) Madame **SANZE née BISSA Blandine** Membre - Président de la Commission Arts et Culture



Née le 07 juin 1972 à Bangui, en République Centrafricaine, mariée avec trois enfants, Mme SANZE a suivi régulièrement ses études primaires et secondaires en Centrafrique qui lui ont permis d'obtenir les diplômes liés à ce

curus. Son parcours dans les études supérieures est marqué par son passage à l'Université de Bangui, précisément au Département d'Anthropologie où elle a obtenu une licence.

Dans le domaine professionnel et surtout grâce à son diplôme de programmeur d'applications informatiques, Mme SANZE a débuté sa carrière au sein de l'Office National d'Informatique (ONI) en 2001. Poursuivant dans

la quête des compétences, Mme SANZE a exercé au sein de l'Administration de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en 2002, avant d'intégrer en 2003 la Société Centrafricaine de Télécommunication (SOCA-TEL).

D'une manière ponctuelle, Mme SANZE a contribué à l'élaboration en 2005 du Fichier Unique de Référence (FURCA) de la Fonction publique et à la gestion administrative et autres tâches liées aux élections présidentielle et législatives au sein de la Commission Electorale Mixte et Indépendante (CEMI).

En Octobre 2009, Mme SANZE a inté-

gré le Haut Conseil de la Communication en qualité de Secrétaire de Direction. En 2011, elle est promu cheffe de Service de la promotion des Arts et de la Culture au Haut Conseil de la Communication (HCC), fonctions qu'elle occupe jusqu'à sa désignation en mai 2024 par le Président de l'Assemblée Nationale pour siéger comme Conseiller au HCC.

Elle a eu des distinctions honorifiques, notamment : Chevalier dans l'Ordre National de la Reconnaissance Centrafricaine en décembre 2013, Officier dans l'Ordre National de la Reconnaissance Centrafricaine en décembre 2018, Médaille de Bronze à titre normal en mai 2024.

### 5) Madame ROMAIN née VACKAT Isabelle Edith Membre



Née le 09 octobre 1970, Madame ROMAIN née VACKAT est mariée et mère d'un enfant. Elle a passé ses études supérieures à la Faculté de Droits et des Sciences Economiques de l'Université de Bangui qui ont été sanc-

tionnées par une Maîtrise en Droit privé, option Droit des Affaires en 2001. Nantie de ce diplôme, Mme ROMAIN est entrée à la Radio nationale en qualité de Journaliste, Animatrice, Productrice et Réalisatrice des émissions, précisément à la radio rurale. Intégrée dans la Fonction publique centrafricaine, Mme VACKAT a suivi des formations et stages dans le domaine de la communication, du genre, des leaders

communautaires et de la protection des journalistes.

Juriste, Spécialiste en Droits des femmes et en Stratégie de Communication Sociale, Mme VACKAT a été désignée par le Président de l'Assemblée Nationale pour siéger au Haut Conseil de la Communication, selon les dispositions de la loi organique de l'Institution en 2017. Après la prestation du serment, au cours de la première Assemblée Générale, ses pairs l'ont élu Vice-Présidente de l'Institution pour un mandat de 7 années qui a pris fin en mars 2024.

Au bénéfice de la nouvelle Constitution de 2023 qui a remis le compteur des mandats des Institutions à zéro, les professionnels des médias du secteur public ont manifesté leur volonté de soutenir sa reconduction au Haut Conseil de la Communi-

cation, en l'élisant au cours d'une élection corporatiste. Ainsi, depuis Juillet 2024 jour de la prestation de serment, elle a pris service en qualité de Membre du HCC pour un mandat de sept années jusqu'en 2031.

Mme VACKAT qui a comme passion la lecture, la musique et le sport, a reçu des distinctions honorifiques, entre autres, Commandeur dans l'ordre du mérite centrafricain.

**6) Madame SEREGAZA Lydie Membre - Président de la Commission Presse Ecrite**



Née le 05 aout 1987 à Bangui, Mme SEREGAZA Lydie est fiancée et mère d'une famille de trois (3) enfants. Elle a passé toutes ses études primaires et secondaires à Bangui. Après ses études en comptabilité et

en soins infirmiers, Mme SEREGAZA est admise au Département des sciences de l'Information et de la Communication de l'Université de Bangui où elle a obtenu, en 2018, une Licence en journalisme.

Mais avant cette étape, Mme SEREGAZA a bénéficié d'une formation professionnelle en soins infirmiers à l'Université de Bangui, sanctionnée par un diplôme. Ses expériences en soins infirmiers l'ont conduit à travailler dans certaines cliniques à Bangui. La santé mentale a été son cheval de

bataille durant son parcours.

En marge de ses activités de soins infirmiers, Mme SEREGAZA s'est inscrite au Département des Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de Bangui. L'obtention de sa Licence dans ce domaine l'a conduite à mettre de côté les soins infirmiers pour se consacrer au journalisme. Très vite, elle a bénéficié d'une série de formations et stages qui lui ont permis de renforcer ses capacités opérationnelles. Journaliste d'investigation et reporter, Mme SEREGAZA a travaillé beaucoup plus dans le milieu des jeunes et des organisations féminines.

A la Radio LENGO SONGO où elle a laissé ses empreintes, Mme SEREGAZA a aligné son professionnalisme sur l'éducation aux médias, la culture, le sport, la promotion de la femme et la vie associative. Mme SEREGAZA est passionnée de la lecture et des sports.

**7) Monsieur TENGUERE Abel Michel Membre - Président de la Commission Technologies de l'Information et de la Communication**



Né le 19 juillet 1965 à Bouca, en République Centrafricaine, Monsieur TENGUERE est marié et père d'une famille de dix (10) enfants. Il a passé ses études primaires et secon-

daires à Bangui qu'il a poursuivi à l'Université de Bangui et à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé, au Cameroun. Ses études supérieures ont été sanctionnées

par l'obtention d'un diplôme d'Ingénieur des Travaux en Télécommunication et Electromécanique en 1991 à l'Université de Bangui et celui d'Ingénieur de Conception des Génies Electriques et des Télécommunications à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (Cameroun), en 2000.

Ces acquis lui ont permis de bénéficier d'une série de formations et stages pratiques dans des sociétés tant à Bangui (MOCAF et SIEMI) qu'à l'international (Aéroport MOHAMED V de Casablanca au Maroc- Société Nationale d'Electricité (SONEL) du CAMEROUN- Automatic Control Laboratory Electricity de polytechnique de Yaoundé - Agence Nationale de Régulation des Télécommunications du Maroc - Haute Autorité de Communication Audiovisuelle du Maroc).

En plus de ses expériences professionnelles, depuis 1992, M. TENGUERE a occupé plusieurs postes de responsabilité, entre autres, Directeur des Etudes et du Développement Chargé de la Promotion des Nouvelles Technologies (DEDPNT) à la Société Centrafricaine de Télécommunication (SOCATEL). Fort de ses expériences dans le monde des télécommunications, ses collaborateurs et collègues du secteur l'ont élu pour siéger comme Membre au sein du Haut Conseil de la Communication de Tran-

sition en 2014. Il a occupé au sein de cette Institution le poste de Président de la Commission Technologies de l'Information et de Communication. En 2022, lors du renouvellement du mandat du Conseil Economique et Social, M. TENGUERE recevra la confiance de ses pairs pour intégrer cette Institution où il préside la Section nouvelles technologies et recherches scientifiques et techniques.

Avec l'avènement de la nouvelle Constitution et le renouvellement du mandat du HCC, les dispositions du texte organique de l'Institution ont prévu la désignation et l'élection des représentants devant y siéger. Et M. TENGUERE a reçu encore une fois la confiance de ses pairs pour réintégrer le HCC pour un mandat de 7 ans. A l'issue de la prestation de serment et des élections des Membres du Bureau, il est désigné par ses pairs pour présider la Commission Technologies de l'Information et de Communication.

Ses aptitudes et son dévouement lui ont valu les distinctions honorifiques telles que : Médaille de Bronze du travail, Chevalier dans l'ordre du mérite Postal, Officier dans l'ordre de la Reconnaissance centrafricaine à titre exceptionnelle et Commandeur dans l'ordre du mérite centrafricain.

 **M. NGATTE Joseph Roméo**  
 Directeur Relations Internationales, Coopération,  
 Documentation et Promotion des Arts et de la Culture  
 Point Focal RIARC et REFRAM